

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MÉZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons commencer notre séance. Je vais procéder à l'appel.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
M. BAERISWYL Christian : absent, suppléé par M. PAPON Daniel
M. BARRIER Roger : présent
M. BAYSSAT Jean-Claude : absent, suppléé par M. BOUNIOL Jean
M. BAZELLE Jean : absent, suppléé par M. FAUBLADIER Jean-Michel
M. BERGAUD Jacques : présent
M. BESSAT Vincent : présent
Mme BIGEON Michèle : présente
M. BRAY Roland : présent
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CAMUS Christiane : présente
M. CARPENTIER Patrick : absent, représenté par M. CALMETTE Alain
Mme CARRILLO Clarisa : présente
M. CARTEAU Didier : présent
Mme CHASSANG Sylvie : absente, représentée par M. MOINS Jean-Antoine
M. CHAUSI Serge : présent
M. COLLIN Jean-François : présent
M. COSNIER Michel : présent
Mme COSTES Josiane : présente
M. CRUEGHE Thierry : présent
M. DABERNAT Jean-Pierre : présent
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DAUDE Jean-Pierre : présent
M. DELAMAIDE Charles : absent, représenté par Mme FLEY Claudine
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. DESTANNES Roger : présent
M. ESTIVAL Jean-Pierre : absent, représenté par M. WERLES Christian
M. FABRE Daniel : absent, suppléé par M. VIDALINC Pierre
M. FABRE Philippe : présent
M. FAGES Jean-Pierre : présent
Mme FLEY Claudine : présente
M. GALEAU Thierry : présent
M. GASTON Christian : présent
M. GODBARGE Frédéric : présent

M. GOSSET Bernard : présent
 M. JUILLARD Georges : absent, suppléé par M. TOYRE Michel
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LABORIE Mireille : absente, représentée par M. BESSAT Vincent
 M. LAMPRE Patrick : absent, représenté par M. MATHONIER Pierre
 M. LANTUEJOUL Henri : absent
 M. LAVEISSIERE Bernard : présent
 M. LAYBROS Bernard : présent
 M. LERON Michel : présent
 Mme LHERM Gisèle : présente
 M. LOURS Michel : absent, suppléé par M. CARRIERE Michel
 M. MALBOS Elie : présent
 M. MARKARIAN Jacques : absent, suppléé par Mme CALVET Geneviève
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAUREL Jean-Claude : présent
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MEDAL Camille : présent
 M. MEZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. MONTIL Pierre : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PEYRONNET Gabriel : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. POUX André : présent
 Mme PRUNET Brigitte : absente, représentée par M. ASTRUC Jean-Pierre
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par M. LERON Michel
 Mme RUMIN-BENITO Patricia : absente, représentée par M. DABERNAT Jean-Pierre
 Mme SARRAZIN Andrée : absente, suppléée par M. MURATET Jacques
 M. TELLIER Laurent : présent
 M. TIBLE Bernard : absent, suppléé par Mme VALAT Denise
 Mme VEDRENNE Carine : présente
 M. VEROUIL Alain : présent
 M. VIGNAL Gérard : absent
 M. WALLEZ Robert : absent
 M. WERLES Christian : présent.

HOMMAGE A MONSIEUR LE PRESIDENT PAR MONSIEUR Roger DESTANNES

M. DESTANNES.- Mes chers collègues, avant que nous démarrions cette réunion, je voudrais dire quelques mots à notre Président.

Monsieur le Président, mon cher Jacques, à la veille de ton installation au Sénat, permets-moi en mon nom, au nom des Vice-Présidents et de cette assemblée, de t'adresser à nouveau toutes nos félicitations pour ta brillante élection dans un département qui n'avait pas connu de sénateur de gauche depuis 75 ans. C'est incontestablement une grande victoire, et sans doute fallait-il avoir beaucoup d'optimisme pour envisager un tel résultat. J'avais secrètement cet

espoir, et crois bien que je suis fier et heureux que tu aies pu réaliser ce qui a été sans doute un rêve qui t'a accompagné jusqu'à ce jour et qui fait que, 37 ans après, tu vas succéder à ton père dans cette Haute Assemblée.

Ton élection ne doit rien au hasard. Elle marque la reconnaissance des Grands Electeurs à ton engagement et à ton travail, tant au Conseil Municipal d'Aurillac qu'au Conseil Général, mais aussi bien entendu à ton action depuis 2001 à la tête de la CABA.

C'est pour cette raison que cette victoire nous est particulièrement chère car elle rejailit sur nous tous et démontre que, sous ta conduite, notre Intercommunalité a pris son véritable envol et son indépendance et est devenue aujourd'hui un modèle pour de nombreux élus. La CABA est la locomotive du département et a montré, de par ses réalisations, sa pertinence et fait qu'elle est devenue incontournable.

Ta force, mon cher Jacques, est d'avoir su fédérer toutes les énergies, d'avoir su nous mobiliser autour des grands projets et d'avoir permis de gommer les différences politiques pour que nous soyons capables de parler d'une seule voix pour le plus grand bien de notre Intercommunalité. Je peux te dire que, le jour de l'élection, nombreux sont les élus qui m'ont parlé de la CABA, et si aujourd'hui d'autres communes tapent à la porte pour nous rejoindre c'est bien parce que l'image que nous véhiculons est très positive.

A partir de demain, un autre défi t'attend. Je ne suis pas naïf, ce n'est pas un sénateur, quelle que soit sa qualité, qui va pouvoir faire évoluer fondamentalement la politique de l'Etat. Mais ce dont je suis sûr, c'est que nous pouvons compter sur toi pour faire entendre la voix du Cantal et bien sûr de notre Agglomération. Je suis sûr que ton engagement sera sans faille et que ton travail, ton opiniâtreté, ta volonté de défendre les départements ruraux seront au rendez-vous. Je pense que le succès ne t'est jamais monté à la tête et que tu seras toujours à nos côtés pour nous aider et pour nous faire profiter de tes informations. Je suis persuadé que les Grands Electeurs ont fait le bon choix.

En tout cas, Jacques, je te renouvelle, en tant que Premier Vice-Président de la CABA, ma fierté d'avoir participé activement à ton élection ; je veux aussi te renouveler mon amitié et te dire que je continuerai à être à tes côtés afin de poursuivre le travail entrepris et faire en sorte que, malgré les difficultés, notre Agglomération continue sa marche en avant. Jacques, encore bravo et tous nos vœux de réussite pour l'exercice de ta nouvelle mission.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

M. LE PRESIDENT.- Mon cher Roger, mes chers amis de toutes sensibilités et de toutes les communes, les paroles de Roger me sont bien sûr allées droit au coeur parce que cette élection est évidemment le résultat –j'y reviendrai tout à l'heure– du travail accompli tous ensemble. D'abord, tu m'as fait trop d'honneur et tu me ferais rougir... enfin rougir ce n'est pas forcément évident, disons rosir... Mais plus sérieusement, je suis convaincu que c'est le résultat de votre travail à tous et de ce que nous avons accompli ensemble ces dernières années, mais j'y reviendrai.

Mais au moment où tu m'adresses ces félicitations qui, je le sais, viennent du fond du coeur, je voulais rendre hommage à un de ces élus qui font et qui ont fait leur travail au quotidien avec beaucoup de conviction et d'opiniâtreté, avec beaucoup d'humilité parce que c'est l'essence même du travail des élus, je pense à notre ami Louis FAUGERE qui, depuis notre dernier Conseil Communautaire, nous a quittés. Elu de Reilhac, Adjoint à Reilhac, Conseiller Communautaire où il a beaucoup travaillé là aussi très modestement mais avec beaucoup d'efficacité, et il a été un des membres les plus assidus de la Commission d'Appel d'Offres, il a toujours été présent dans sa commune, dans l'intercommunalité. Il fait partie de ceux sur lesquels on ne porte pas suffisamment l'éclairage et qui font vivre nos communes au quotidien, qui sont le plus grand nombre et sans lesquels la démocratie ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, et j'ai encore pu m'en rendre compte au cours de cette campagne électorale.

Aussi, au-delà de ces pensées pour notre ami Louis FAUGERE, je vous remercie d'avoir une minute de silence en souvenir de lui qui était encore, il y a peu de temps, parmi nous.

(Les Conseillers Communautaires observent une minute de silence)

Je vous remercie.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2008

Je vais commencer par l'adoption du PV du Conseil Communautaire du 26 juin 2008. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Il est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Au moment où débute ce Conseil Communautaire, je voulais – alors que je n'avais pas prévu l'intervention de Roger – vous dire très simplement : merci des témoignages amicaux que vous avez bien voulu m'adresser avant, pendant et après les élections sénatoriales, quels que soient votre sensibilité politique et votre vote. Je serai au service de tous, de tous les élus, de toutes les communes, quelles que soient bien évidemment les sensibilités des élus et quelle que soit la taille des communes parce qu'une des particularités de notre Intercommunalité c'est de rassembler autour du chef-lieu du département des moyennes et des petites communes, et il est essentiel que ce travail ensemble continue.

Je tiens aussi à vous remercier pour le travail accompli ensemble depuis plus de 7 ans en vous disant que, en dépit de la difficulté des dossiers que la CABA porte, son image à l'extérieur, quels que puissent être les dénigrement au niveau du caniveau, est très largement positive par l'importance des équipements réalisés, par les services apportés à nos concitoyens, par l'état d'esprit qui nous unit tous, par l'équilibre réalisé entre la ville centre et les 21 autres communes. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe aucun nuage dans le ciel de notre intercommunalité, mais que le meilleur moyen de le dissiper est de poursuivre dans cette voie fédératrice au bon sens du terme.

Nous vivons aujourd'hui, tous, non seulement ici, au niveau national et au niveau mondial, une crise financière qui est à nos portes. Ne nous faisons aucune illusion : il conviendra

certainement de réduire la voilure en période de tempête, de tenir ferme la barre et, mes chers Collègues, la rigueur financière est encore plus à l'ordre du jour qu'elle ne l'était, ne nous faisons aucune illusion là-dessus.

Ce soir, nous aurons une délibération importante au niveau économique. Nous commencerons par cette délibération. Elle est d'ailleurs très exemplaire et elle illustre pleinement les difficultés actuelles de notre société puisqu'il s'agit du plan de redressement de l'entreprise ABEIL et que cette délibération que rapportera Alain CALMETTE nous met au coeur du débat actuel. Nous n'avons pas la prétention de nous mettre au niveau du débat que connaissent les Etats-Unis ou d'autres pays. Il n'en reste pas moins que nous avons à intervenir en raison des circonstances économiques et d'une certaine carence de la gouvernance économique qui se retourne vers les collectivités, vers la puissance publique pour essayer de solutionner ses problèmes. Cela prouve une nouvelle fois que le vieux Jacobin que je suis n'a pas toujours tort lorsqu'il répète depuis des années que le rôle de l'Etat est indispensable, qu'il est là à la fois pour garantir les équilibres entre les territoires et entre les hommes comme je l'ai souvent répété et aussi pour veiller que des règles existent et pour rappeler que le politique est là pour guider la nation et non pas pour être guidé par la gouvernance économique. Le Général de GAULLE disait que « la politique de la France ne doit pas se faire à la corbeille ». Nous en avons une fois de plus l'illustration ces jours-ci.

Je vais passer la parole à Alain CALMETTE sur la délibération concernant la participation au plan de redressement de l'Entreprise ABEIL avec le contrat de crédit-bail immobilier avec la SAS ABEIL. M. Hugues-Arnaud MAYER est là. Il viendra devant vous, expliquer ses problèmes. Il ne fait pas partie de ces responsables qui fuient, il est là, et je trouve que c'est quelque chose de légitime, que c'est une très bonne chose qu'il vienne présenter à la Collectivité dont il sollicite l'appui les raisons pour lesquelles il demande cet appui et les objectifs qu'il entend poursuivre économiquement. C'est aussi, je crois, une bonne chose qui va dans le sens de la démocratie et aussi une reconnaissance du fait qu'il ne s'agit pas simplement de taper à la porte de la puissance publique pour immédiatement avoir un feu vert, mais que ces choses-là se discutent, se négocient non pas dans l'intérêt du chef d'entreprise, mais dans l'intérêt des salariés qui y travaillent et de l'ensemble de nos concitoyens parce que l'entreprise et le rôle de l'entrepreneur sont essentiels, mais ceux qui y travaillent doivent aussi très légitimement être pris en considération.

Je passe la parole à Alain CALMETTE qui s'est beaucoup investi sur ce dossier et qui l'a fait avancer positivement.

DELIBERATION N° 2008/195 : PARTICIPATION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE L'ENTREPRISE ABEIL – CONTRAT DE CREDIT-BAIL IMMOBILIER AVEC LA SAS ABEIL

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter cette délibération en m'abstenant de tout commentaire. Nous verrons ensuite, dans le cadre de la discussion, si je peux éventuellement apporter des commentaires ou des éclaircissements.

Des procédures de redressement judiciaire ont été ouvertes le 13 février 2008 devant le Tribunal de Commerce d'Aurillac concernant la Société de Participation du Pont Rouge

(SPPR) et sa filiale à 100 %, la SAS ABEIL.

L'évolution nationale et internationale du secteur d'activité dans lequel intervient ABEIL et son positionnement sur des marchés à faible valeur ajoutée ont conduit une dégradation progressive des comptes de l'entreprise qui, comme vous le savez, est spécialisée dans la production de couettes. La filiale ne pouvant plus faire remonter des dividendes suffisamment importants pour permettre à la société mère d'honorer ses dettes bancaires, cette société s'est donc trouvée en très forte difficulté financière.

Dès lors, le plan de redressement qui sera présenté devant le Tribunal de Commerce porte de façon indissociable sur les deux sociétés : la SPPR et la SAS ABEIL.

S'agissant de la SPPR, outre l'apport de nouveaux fonds propres, les banques actionnaires doivent procéder à d'importants abandons de créances.

En ce qui concerne la SAS ABEIL, la première étape consiste au rachat auprès de la Ville d'Aurillac du crédit-bail immobilier en cours portant sur l'ensemble de ses locaux situés rue Monge dans la ZAC de Baradel. Ce principe de rachat a d'ailleurs été voté par le Conseil Municipal d'Aurillac du 22 septembre. Ça correspond à une somme d'environ 620 000 € de remboursement anticipé de l'entreprise ABEIL auprès de la Ville d'Aurillac. ABEIL devient donc, si cette opération se fait, propriétaire des locaux et du foncier qui seront ensuite revendus à la CABA – CABA qui a désormais la compétence du développement économique – pour un montant de 3,5 M€, permettant pour le coup à l'entreprise de se reconstituer une trésorerie significative et immédiate lui permettant de pouvoir présenter son plan de redressement devant le Tribunal de Commerce.

La CABA, pour cette opération, doit bénéficier d'une garantie sur les loyers à hauteur de 50 % de la part du Conseil Général puisque la CABA souscrita avec ABEIL un nouveau contrat de crédit-bail d'une durée de 15 ans. La garantie est donc partagée par le Conseil Général à hauteur de 50 %. Là aussi, le Conseil Général a passé ce principe de garantie à 50 % il y a quelques jours.

Le Bureau Communautaire a bien sûr été saisi de ce dossier. Nous en avons discuté à plusieurs reprises. Et puis, après avoir discuté sur le principe de cette délibération et de ce montage, un avis favorable a été émis par le Bureau Communautaire avec comme objectif principal bien entendu de contribuer à la pérennité de l'emploi des 140 à 150 salariés de cette entreprise.

Je précise que ce plan de redressement est en cours de montage et qu'il n'est pas encore passé devant le Tribunal de Commerce qui doit, nous l'espérons tous, le valider ; mais ce n'est pas encore le cas.

Ce que nous proposons ce soir, c'est que nous puissions procéder à cette opération en émettant un certain nombre de conditions suspensives :

- 1) La première condition est bien entendu la validation officielle du plan de redressement – je le disais à l'instant, ce n'est pas encore fait – par le Tribunal de Commerce.
- 2) Deuxième condition, c'est le fait qu'il y ait, préalablement à l'opération CABA, le rachat à la Ville d'Aurillac par ABEIL de l'ensemble immobilier dont elle est actuellement crédit preneur.

C'était l'objet de la délibération dont je vous parlais il y a quelques instants.

3) L'engagement du Conseil Général sur une garantie à hauteur de 50 % ; c'est aussi en cours puisque cela a été voté par le Conseil Général.

4) L'acceptation du nantissement de ses matériels et biens immobiliers par la société et de l'accord des créanciers bancaires sur les abandons de dette.

5) La présentation par le chef d'entreprise d'un plan de financement, d'un budget de trésorerie et de prévision de chiffre d'affaires actualisé permettant d'honorer les échéances du crédit-bail qui va courir sur 15 ans à compter du début de l'opération.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le rachat par la CABA de l'ensemble immobilier de la société ABEIL, une fois que celle-ci sera propriétaire par le remboursement anticipé à la Ville d'Aurillac. Ce rachat est prévu pour un montant de 3,5 M€, y compris les frais évalués à environ 40 000 € ;
- d'accepter de contracter avec cette société un crédit-bail d'une durée de 15 ans ;
- d'autoriser le Président à contracter un prêt – puisque ce sera financé par un prêt – de 3,5 M€ à taux fixe, à échéance constante mensuelle sur 15 ans, sur lequel sera adossé le loyer que devra la SAS ABEIL à la CABA dans le cadre du crédit-bail dont je viens de parler.

Voilà pour le déroulement de ce plan en deux étapes, vous l'avez compris :

- le rachat par ABEIL de ses locaux ;
- la revente à la CABA et la souscription d'un nouveau crédit-bail garanti à 50 % par le Conseil Général.

Voilà, Monsieur le Président, les faits bruts et sans commentaire du plan qu'il est proposé d'adopter ce soir en Conseil Communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Si vous me le permettez, on peut rajouter au niveau des faits que l'estimation des Domaines était supérieure à 4,5 M€ et que nous avons conclu un accord sur une estimation à 3,5 M€, et qu'avec la garantie du Conseil Général le risque pris par notre Collectivité est de 1,75 M€.

Si vous le voulez bien, je vous propose d'entendre M. Hugues-Arnaud MAYER, et vous pourrez très normalement lui poser les questions que vous souhaitez.

(M. MAYER s'installe à côté de M. le Président)

C'est un emplacement de Vice-Président...

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, merci de m'accueillir, Monsieur le Président, dans votre prestigieuse enceinte. Je suis ravi d'être là. Nous étions déjà venus en réunion de Bureau. Je crois qu'il était intéressant que je puisse venir vous apporter un témoignage réactualisé, quelques semaines après la réunion de Bureau, devant la collectivité tout entière de l'Agglomération d'Aurillac.

Nous avons eu des soucis importants en 2006 et 2007. C'est un exercice très difficile. Il y a 4 grands facteurs :

- 1) Un facteur de mix-produit hélas tiré vers le bas, et qui dit mix-produit tiré vers le bas dit aussi marge tirée vers le bas bien évidemment.
- 2) Un problème de matières premières en forte hausse, qui n'a échappé à personne, sans pouvoir répercuter les prix sur la clientèle.
- 3) Un problème également de recherche sur Internet inversé, imposé par la grande distribution, qui par ailleurs a allongé ses délais de paiement, entraînant une baisse du mix-produit vers le bas de gamme.
- 4) Et puis –je l'ai avoué à plusieurs reprises– une carence de gouvernance de l'entreprise de mon fait. Je m'étais engagé l'année précédente, en 2005, dans une campagne qui n'était peut-être pas la mienne. Toutes les campagnes ne sont pas gagnantes, Monsieur le Président. Une PME, quand elle manque un tout petit peu de vigilance à sa tête, elle peut parfois dériver, notamment quand certains collaborateurs s'emparent trop du pouvoir et font parfois des erreurs commerciales. C'est ce qui nous a valu un certain nombre de référencement négatifs sur 2006.

En 2007 et 2008, nous avons procédé à une relance profonde. Relance qui a été d'autant plus facilitée par le fait que nous nous soyons abrités dans la procédure de règlement judiciaire parce que la dramatisation permet de faire passer les vrais messages. On sait que, dans toutes les crises, il peut en sortir quelque chose de bon si on prend le taureau par les cornes et si on se rend compte qu'un certain nombre de règles doivent être appliquées pour sortir des éléments de cette crise.

Quand nous disions, il y a un ou deux ans, à nos clients que nous allions dans le mur avec des produits bas de gamme vendus à risque, avec des fluctuations terribles de la matière première, sans avoir d'indexation du prix de vente sur la matière première, nos clients nous disaient : « ce n'est pas notre problème, il y a de la concurrence internationale, faites le prix le moins cher possible, faites-nous les prix chinois façon française ». C'est ce que nous avons fait, je ne dirai pas bêtement, mais avec une philosophie de fidélité par rapport à nos clients. Quand nous sommes en situation de dramatisation comme cela a été le cas depuis le 13 février, date de notre R.J., le discours n'est plus le même. Quand je vais voir Carrefour et que je leur dis : « je veux 9 % de hausse, sinon j'arrête », j'en demande en fait 10 pour qu'ils puissent négocier ; c'est le principe même des grandes centrales d'achat et nous obtenons 9 % de hausse applicable à partir des livraisons du mois de juillet, en expliquant mathématiquement, industriellement, que nous ne pouvons plus aller dans cette logique-là des grands qui ont pressuré les petits.

En 2008, notre stratégie, du coup, s'est intensifiée. Nous avons eu une nouvelle stratégie marketing très claire, avec un mix-produit qui abandonne le bas de gamme. Nous avons donc décidé de refuser de céder à la facilité du volume de premier prix. Nous savons faire des produits de premier prix, mais nous essayons maintenant de les vendre au juste prix, en insistant beaucoup sur l'innovation, sur les nouveaux produits, et en expliquant à nos grands clients que, eux-mêmes, à force de vendre des produits bas de gamme, souvent importés, ils créeraient chez les consommateurs une grande désillusion. Quand vous avez froid et que vous vous trouvez avec une couette de mauvaise qualité, vous ne passez pas forcément une très bonne nuit, et c'est l'enseigne même qui en pâtit en termes d'image puisque les gens se souviennent de l'endroit où ils ont acheté leur produit.

Par ailleurs, nous avons affaire à des produits d'équipement et non pas de grande consommation. Une couette, cela coûte le prix d'un paquet de cigarette, et pourtant Dieu sait qu'il y a quand même plus de matière première, ne serait-ce qu'en poids ; une couette pour une personne cela pèse plus d'un kilo, une couette pour deux personnes cela pèse deux kilos. Nous n'étions guère que des transformateurs de matière première. Les clients ont fini par se rendre compte que, pour ce type de produit, la qualité est importante. Autant on peut imaginer que la guerre des prix absolue à outrance pour un produit qu'on achète 10 fois par mois peut être justifiée ; autant pour un produit d'équipement c'est différent. Il s'agit bien de développement durable quand vous faites des produits qui durent plus longtemps, qui coûtent parfois deux fois plus cher mais qui durent 5 fois plus longtemps. Ce discours-là commence à prendre aujourd'hui dans la grande distribution.

Je voudrais évoquer un deuxième grand axe, en dehors de l'axe marketing et produit, sachant que, sur le produit, ABEIL a toujours eu un produit d'avance. Simplement, dans les temps difficiles, c'est-à-dire dans les années 2005, 2006 et 2007, nos clients ne voulaient pas acheter ces produits d'avance, ou ils les achetaient par condescendance. Là, ils se sont mis à les acheter parce qu'ils se sont rendus compte que, pour eux-mêmes, cela redressait leurs comptes en vendant des produits plus valorisants et cela leur permettait également de faire, eux-mêmes, de meilleures affaires. Le deuxième point, c'est une gestion draconienne en termes de coût. Sur tous les postes, quoi qu'on fasse, même si on pense bien gérer, quand on se remet en question on trouve toujours des poches de productivité y compris sur les dirigeants eux-mêmes. Nous faisons donc une gestion des coûts absolue, et cela rapporte. C'est exemplaire dans certains cas, et cela rapporte aussi par rapport à l'extérieur ; quand nous démontrons à nos clients que nous gérons les coûts au plus près, ils se rendent compte que notre discours est crédible quand nous leur demandons par exemple de gérer différemment des coûts incidents, c'est-à-dire quand certaines demandes du client ont un impact énorme sur le prix de revient réel du produit sans que le client ne se rende compte de l'avantage qu'il perçoit. C'est donc un langage de vérité qui commence à devenir payant également.

Troisième point important, c'est la productivité. Nous avons, au niveau de la productivité, une très grosse amélioration à réaliser, tout simplement parce que nous n'avons pas le choix si nous voulons rester compétitifs. Dans le monde actuel, il faut être productif. Nous mettons à disposition des gens des outils permettant d'être productif, c'est-à-dire que nous avons des investissements que nous souhaitons poursuivre, qui permettent à nos collaborateurs de mieux travailler dans des meilleures conditions de travail, à moindre risque, sur des produits de meilleure qualité et avec de meilleures conditions de coût. Nous avons notamment un projet exemplaire qui a été mené avec le Lycée technologique d'Aurillac sur des systèmes automatiques de pliage et de présentation de couettes devant les travailleurs. Voilà le type de

projet qui fait que notre productivité s'est améliorée, avec également un élément de productivité individuelle car les gens de l'entreprise se sentent tous concernés. Je peux en dire un petit mot, l'ensemble du personnel est extrêmement concerné parce qu'il sait qu'il défend son gagne-pain, il défend aussi son honneur quelquefois ; les gens se sentant concernés, nous avons mis en place, plus facilement que nous aurions pu le faire il y a quelques années, des groupes de travail, des groupes de gestion de la qualité, des groupes de projet permettant d'améliorer la façon de travailler ; ce qui fait qu'il y a toujours plus de compétence dans 140 têtes que dans une seule.

Aujourd'hui, nos résultats sont les suivants. En termes de clientèle, tous nos grands clients sans exception nous soutiennent, nous ont soutenus et nous soutiendront. Je suis très présent auprès de ces clients pour maintenir la pression, leur expliquer en toute transparence ce qui se passe dans l'entreprise. La meilleure des façons de travailler avec eux, c'est de leur dire la vérité. Depuis le départ, ils savent tout. Ce n'est pas la peine que nos concurrents aillent dire des méchancetés sur notre dos. Autant dire la vérité à nos clients, c'est ce que nous avons fait, avec des risques ; le risque, c'est que certains d'entre eux choisissent un plan B en disant : « s'il y avait des problèmes, nous allons acheter ailleurs ». Eh bien, les grands clients responsables nous sont fidèles. Nous avons quelques petits clients insignifiants qui, en fait, sous l'impact de nos concurrents qui leur ont dit beaucoup de mal sur notre compte, ont arrêté d'acheter chez nous, mais ce n'est pas plus mal. Par contre, tous les grands clients ont été plus vigilants, ils ont demandé plus d'explications, ils ont suivi de plus près ce que nous faisons ; j'ai vu nos grands clients pratiquement tous les mois ou tous les mois et demi en leur disant : voilà ce que nous faisons, voilà comment nous avançons, voilà comment ABEIL va sortir d'affaire et quelles sont les solutions que nous envisageons, et en particulier le recours à la puissance publique pour essayer de trouver une solution ensemble concernant nos problèmes de financement. Nos grands clients plébiscitent la nouvelle stratégie commerciale axée sur les grandes innovations qu'ils se mettent à vendre avec nos actions en matière de santé qui était déjà l'une de nos compétences reconnues et surtout en termes de développement durable, c'est-à-dire avec des produits qui ont une teinture écologique pour certains, qui ont aussi une logique de respect à la fois social et économique local, et nous ne nous privons pas de le dire. Moi, j'ai rencontré des dirigeants de grands groupes de distribution qui font de grands discours sur le développement durable en payant parfois fort cher des consultants pour qu'ils leur rédigent des dogmes les concernant. Moi, je leur ai dit : le plus simple pour être exemplaire en terme de développement durable, c'est d'aider les PME à survivre et à assurer des emplois décents à des salariés motivés dans des environnements comme le nôtre. Le plus étrange, c'est que ce discours peut marcher parce qu'on fait appel quelque part à certaines vérités. Par exemple Conforama s'est rendu compte qu'il serait idiot d'aller acheter en Chine des produits faits parfois par enfants, alors que ce sont des produits que nous faisons, nous, ici, dans des conditions économiques tout à fait comparables.

Il y a aussi une tendance un peu écologique du développement durable, qui fait qu'il n'y a pas de concurrents en Europe qui aient un environnement plus propice à exprimer ces genres de produits. Quand nos clients reviennent nous voir parce que maintenant ils sont revenus nous voir à Aurillac, ils découvrent un environnement qui est propice à être les défenseurs des produits à tendance écologique, des produits s'inscrivant dans le développement durable. Notre grand succès actuel, c'est le SICLAFIL ; nos couettes sont faites avec des fibres synthétiques, et le SICLAFIL c'est une fibre faite avec des bouteilles d'eau minérale, recyclées, refondues, refaites à neuf si je puis dire, qui font que l'on ne consomme pas de pétrole, sans que ce soit plus cher d'ailleurs que les produits d'origine. Les consommateurs les approuvent, les

plébiscitent, et nous sommes heureux puisque ce produit nouveau a été référencé chez pratiquement tous les grands clients français, et maintenant nous prenons des parts de marché à l'Etranger. Nous avons ouvert par ailleurs deux nouveaux segments de marché parce que le mix-produit nouveau permet d'aller vers d'autres segments de marché, en particulier les collectivités ; nous voulons devenir – et nous le devenons – les leaders dans le domaine de l'hôtellerie qui passe progressivement à la couette.

Deuxième point : les fournisseurs. C'est le point clé aussi quand vous êtes industriel. Si vous n'avez plus de fournisseurs qui acceptent de vous livrer, vous ne pouvez plus produire. Eh bien nos fournisseurs ne nous ont pas abandonnés. Ils nous ont laissé, sans aucune exception, toutes les licences quand nous avions des contrats notamment de certaines marques qui avaient avec nous une exclusivité de distribution de certaines de leurs matières. Nous n'avons donc perdu aucun de nos contrats. Nous n'avons perdu aucun de nos fournisseurs ; tous nos fournisseurs nous ont suivis et nous ont livré quelques jours après le 13 février, dans des conditions financières nouvelles, souvent assorties d'un paiement comptant, lequel a été assorti également d'un escompte entre 2 et 4 %, ce qui permet aussi de faire quelques produits financiers. Mais nos fournisseurs ne sont pas partis, ils sont restés avec nous. Ils continuent à croire en nous, ils continuent à investir en nous, et progressivement ils vont relâcher le crédit, malgré un contexte économique difficile, comme vous le savez. La crise financière va laisser des traces durables notamment dans la confiance entre les acteurs ; la confiance entre les acteurs étant, dans le monde des PME, consacrée par l'assurance crédit. Si vous n'avez pas d'assurance crédit, vous n'avez pas de capacité à avoir un compte fournisseur et donc pas la possibilité de vous financer par le biais de vos fournisseurs.

Troisième point. Tout à l'heure, j'évoquais nos équipes et le fait que nous avons du personnel extrêmement motivé. Je dois vous présenter les excuses, Monsieur le Président, de Stéphanie LAPORTE qui devait venir avec moi, qui est notre élue du personnel, mais qui habite à Pers et qui a un enfant qui est un peu malade ; c'était donc un peu trop tard pour elle pour venir ici, mais elle s'excuse auprès de vous. Elle sera de toute façon le 7 octobre devant le Tribunal de Commerce pour la dernière séance. Nos collaborateurs sont extrêmement motivés, je crois qu'ils l'avaient exprimé devant votre Bureau, ils l'expriment en toute franchise. Chacun reconnaît ses torts. Moi, j'ai reconnu mes torts le premier. J'avais lâché un peu la bride en 2005 parce que je pensais que nous avions une certaine maturité qui permettait, dans certains cas, de faire les choses un peu seuls, et cela n'a pas fonctionné. Quand nous avons des soucis et que nous faisons ces fameux groupes de travail pour réfléchir sur ce qui se passe dans l'entreprise, les langues se délient, les gens disent : « nous préférons plutôt ceci ou cela », et de cette situation de crise sortent des idées nouvelles, beaucoup d'idées nouvelles, quel que soit le niveau technique ou intellectuel des gens. Il y a une conscience collective du travail qui, je crois, est extrêmement forte chez nous, qui l'est souvent d'ailleurs beaucoup plus dans nos territoires comme ici autour d'Aurillac que dans d'autres villes où les gens sont moins attachés à leur entreprise. Sachez que les collaborateurs d'ABEIL, les 140 personnes, sont toutes très attachées à leur entreprise et pas seulement pour des raisons d'intérêt personnel, mais aussi pour des raisons de vécu personnel.

Quatrième point, sur les conséquences du R.J. Au-delà du ton nouveau que nous avons pu prendre par rapport à nos grands clients et fournisseurs, en jouant, il est vrai, parfois du quitte ou double, en allant voir des grands clients en leur disant : « c'est cette augmentation ou c'est rien » ou en leur disant : « nous arrêtons telle couette parce qu'elle est produite à perte », et c'était risqué, parfois un peu musclé, mais c'est toujours passé sans exception, les différentes

phases du R.J. nous conduisent aujourd'hui à avoir déposé le 1er août un plan de continuation qui a été circularisé par Maître PETAVY, qui est le mandataire judiciaire, vis-à-vis duquel aucune objection n'est remontée de la part de nos créanciers ; lesquels ont eu à choisir entre deux options : une option court terme avec une très forte ristourne de 70 % et une option long terme, un crédit gratuit quelque part sur dix ans. A l'heure où je vous parle, je ne connais pas encore le résultat des courses définitif. Demain, j'aurai des informations sur ce sujet-là pour savoir exactement comment se répartissent nos créanciers sur ces deux options. Nous avons quelques idées puisque nous avons évidemment par écrit demandé aux principaux créanciers de s'engager avant même le 1er août pour être certains que nous n'allions pas dans le mur. Nous ne savons pas à l'euro près là où nous allons, mais nous avons à peu près les grosses masses, c'est-à-dire que nous avons une opportunité qu'ils viennent racheter un certain nombre de nos créances notamment au monde bancaire dont la position a sensiblement évolué entre ne serait-ce il y a deux mois et aujourd'hui. Les banquiers sont vraiment aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile. Deux d'entre eux ont préféré du cash court terme, quitte à faire des abandons de créance significatifs à hauteur de 70 %, préférant avoir 30 % de cash que d'attendre sur plusieurs années pour avoir des sommes plus importantes. Ce qui est un signe important : deux banquiers sur trois préfèrent de l'argent, cela veut dire que nos banques ne sont pas si solides que cela dans les circonstances actuelles. Cela étant dit, pour l'entreprise, dès l'instant où nous pouvons payer ces sommes, cela fait une ristourne de 70 % qui va entrer dans le résultat 2008 et nous permettre de nous recapitaliser, c'est-à-dire nous remettre à flots en termes de fonds propres.

Voilà un peu l'évolution au niveau du R.J. Puisqu'il n'y a pas d'opposition à notre plan de continuation, l'administrateur judiciaire, Maître GLADEL, a demandé et obtenu auprès du Président du Tribunal de Commerce une audience qui aura lieu le 7 octobre, qui statuera définitivement sur l'acceptation ou non de ce plan de continuation, sachant que, comme parfois le serpent se mord la queue, certains éléments du plan sont liés à d'autres, qui, eux-mêmes, attendent que le plan soit lui-même éventuellement enregistré. Je parlerai en particulier de la demande qui est faite devant votre auguste assemblée, le lease-back, c'est-à-dire le fait de pouvoir nous refinancer grâce à vous, sans que nous ne demandions une subvention, mais que nous demandions en fait un soutien financier remboursé comme un leasing, au fur et à mesure que le temps passera. Cette opération est indispensable puisque nous avons évidemment des besoins financiers en dehors de l'aspect très cyclique de notre métier. Nous sommes dans un métier très cyclique ; nous n'avons pas besoin d'argent au premier semestre, nous en avons besoin au quatrième trimestre, quand l'hiver arrive, pour acheter des matières premières puisque, étant donné que nous faisons des produits très saisonniers, nous livrons au mois de novembre et au mois de décembre plus de 40 % de notre chiffre d'affaires. C'est comme du sapin de Noël. Nous livrons beaucoup nos produits dans les périodes de Blanc, dans les périodes de froid bien évidemment. Une petite parenthèse, nous sommes très heureux de voir que, cette année, le climat a l'air d'être de la partie ; ce qui est très important sur un plan psychologique : un acheteur qui a froid est un acheteur qui achète nos produits.

L'opération de lease-back est pour nous très importante puisqu'elle va nous permettre, si vous l'acceptez :

- 1) de pouvoir financer le rachat des créances concernant la société d'exploitation ABEIL.
- 2) de pouvoir évidemment financer notre exploitation saisonnière, dont les besoins sont importants sur les trois derniers mois de l'année.

Voilà un peu cette motivation. C'est l'occasion pour moi de faire un signe à l'ensemble des personnes impliquées autour du Président MEZARD sur ce dossier, sur l'écoute attentive, exigeante, que vous avez eue sur notre dossier et très professionnelle, je dois dire, de vous-mêmes et de vos services, en nous poussant parfois dans nos retranchements pour aller au-delà de ce que nous pouvions quelquefois imaginer, et cela nous a permis, nous-mêmes, d'avancer par rapport à la compréhension de notre propre problématique. Monsieur le Président, je vous remercie de la parole que vous m'avez laissée, et je suis prêt à répondre bien sûr à toutes les questions que vous souhaitez poser.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Quel est le montant du passif que vous avez actuellement et quel est le montant du passif renégocié et qui devrait faire l'objet du plan de redressement ?

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Le passif est d'environ de 6 M€, de 6,5 M€ pour être précis, pour un total de chiffre d'affaires d'environ 20 M€. Nous avons une hauteur de bilan qui est à peu près conforme aux normes de notre métier. Sur ce montant global, nous n'avons pas les chiffres exacts, mais nous pouvons supposer que nous aurons besoin à peu près de 1,5 M€ pour acheter des créances. Nous aurons à peu près 2 M€ qui seront en fait sur du long terme, en gros un tiers en long terme et deux tiers en court terme. Les principaux créanciers étaient des banques. Nous avons assez peu de créanciers privilégiés puisque nous n'avons pas préparé un dépôt de bilan comme certains peuvent le faire parfois en certaines circonstances. Nous, nous n'avions pas cette vision des choses, c'est-à-dire que nous n'avons pas refusé de payer l'Etat, les caisses, les charges sociales, les URSSAF notamment, pendant les derniers mois pour nous constituer un matelas. Cela n'a pas été notre tactique parce que nous n'avons pas voulu faire comme cela. Ce qui fait que, de ce fait, la part des créances privilégiées est relativement faible par rapport à notre situation. Du coup, la part négociable est plus importante. Il est vrai que la position des banques était importante ; le fait qu'elles décident de se faire rembourser à court terme ou à long terme changeait complètement la donne. Mais le montage, tel qu'il est prévu, permet en tout cas de faire face à toutes les situations.

Une autre source de financement importante – je le répète dans d'autres lieux, y compris dans mon entreprise –, c'est l'économie. C'est la première ressource de profit d'une entreprise. Je le découvre encore mieux aujourd'hui qu'il y a quelques années. L'économie, c'est une forme de pudeur, et finalement les gens comprennent très bien qu'il ne faut pas jeter les matières par la fenêtre, comme l'on dit chez nous. En plus, à Aurillac, les gens y sont plus sensibles parfois qu'ailleurs. Mais c'est quand même la première ressource, parce que l'économie c'est du bas de ligne tout de suite ; ce n'est pas du chiffre d'affaires multiplié par un coefficient de marge. Nous avons un plan d'économie y compris dans la façon de traiter le matériel, de traiter les matières, etc. J'ai vu que les gens y adhéraient parfois avec plaisir parce que, dans la conscience collective d'une entreprise, s'il y a un endroit où il y a du gâchis, c'est mal vécu, cela gêne quelque part. Certains de nos process, parfois pour répondre à des attentes de clients un peu bizarres, ne correspondaient pas à ces impératifs d'économie. Par exemple, nous pouvions avoir un client qui voulait une taille spéciale et qui nous faisait gâcher des matières pour aller à sa taille spéciale. Dorénavant, nous disons au client : « si vous voulez vraiment avoir une taille spéciale, vous la paierez beaucoup plus cher parce que vous nous faites gâcher des matières ». Voilà le type d'exemple qui fait qu'aujourd'hui nous avons réduit de manière extrêmement sensible un certain nombre de consommations de matières premières, et cela ça va directement en bas de ligne.

M. MOINS.- Et qu'en est-il de la recapitalisation de la Société ?

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Elle se fait par rapport à la holding, la Société de Participation du Pont Rouge qui n'avait qu'une dette essentielle, qui était celle contractée dans le cadre d'un LBO secondaire pour lequel il y avait effectivement une dette de 1,8 M€. Cette dette a été renégociée avec les banques à hauteur de 37 %, sans alternative possible entre le fait de racheter les créances par rapport au fait d'avoir un étalement à long terme. Donc, là, il n'y avait pas de choix. C'était : « nous vous rachetons vos créances ou pas ». Ce rachat de créances était une chose essentielle pour garantir que l'effort public n'allait pas risquer de pouvoir remonter vers la holding, puisque l'effort public est fait pour aider l'exploitation d'ABEIL. Nous apportons des capitaux nouveaux et nous avons dit avec une grande clarté quels étaient les nouveaux actionnaires. Dans cette opération, je vais perdre beaucoup d'argent, mais je ne suis pas là pour en gagner ; je suis là pour défendre l'honneur d'une entreprise et les salariés qui vont avec puisque nous ne supprimerons pas un seul emploi. En rachetant à bon prix les créances à certaines banques qui préfèrent de l'argent frais plutôt que d'attendre, cela veut dire que la holding n'aura plus aucune dette. Nous aurons une holding à zéro dette, qui n'aura donc pas à faire de remontée de quoi que ce soit vis-à-vis de sa filiale. On peut dire que cela fait dix ans que ce n'était pas arrivé, peut-être même plus, aux temps immémoriaux où ABEIL faisait partie d'un autre groupe dans le cadre de SUEZ et de FARATEX, peut-être même 20 ans. Pendant 20 ans, les holdings successives avaient finalement quelque part un peu siphonné une partie des réserves de la société d'exploitation et l'avaient mise en mal. Dès lors qu'une année difficile se présentait, l'entreprise n'avait pas la capacité de réagir sur ces fonds propres. Ceci n'arrivera plus, et donc progressivement vous verrez les fonds propres d'ABEIL remonter d'année en année, sans qu'ils ne soient siphonnés par qui que ce soit. C'est un engagement qui figurera dans les accords avec le refinancement par le lease-back. C'est une garantie que vous demandiez, Monsieur le Président. Evidemment, nous y avons souscrit.

M. MOINS.- Puis-je me permettre encore d'intervenir ?

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr.

M. MOINS.- Pourra-t-on envisager une séance de réévaluation de la situation d'ABEIL dans un délai d'un an, après adoption du plan pour que le Conseil puisse avoir éventuellement une présentation par vous de la situation financière de l'entreprise ?

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Monsieur le Conseiller, la moindre des choses, c'est que je me dois de donner régulièrement au Président de la CABA un reporting puisque c'est quand même grâce à vous que l'entreprise est sauvée. Je suis très franc : les emplois d'ABEIL sont sauvés par le fait que vous preniez une décision collective d'une espèce de partenariat public/privé. Dans cette logique-là, je m'engage à plusieurs choses :

1) Je m'engage à un reporting régulier, écrit et aussi physique si vous le souhaitez et ce sera toujours avec plaisir que je viendrai débattre avec vous de la façon dont les choses progressent dans l'entreprise bien évidemment, parce que vous devez aussi surveiller vos créances et il est donc normal que nous ayons, par rapport à vous, un reporting régulier.

2) Par ailleurs, je crois aussi que certains des facteurs de réussite qui vont caractériser ABEIL « new look » sont peut-être des clés que nous pourrions donner à d'autres entreprises du bassin, si toutefois elles acceptent d'essayer de s'adapter aux nouvelles données du marché, en particulier tout ce qui concerne le développement durable. Nous sommes ici dans un endroit où, quand vous amenez un client ici et que vous lui dites que vous faites du développement durable ou du bio, il vous croit parce qu'il le voit, alors qu'il va parfois acheter du bio en Pologne fait au bord d'une voie ferrée et il a un peu plus de honte à acheter ce genre de produits. Je m'engagerai personnellement sur ce point, si vous le souhaitez, en restant en relation avec M. l'Adjoint en charge du développement durable. Je crois que certains de mes collègues devraient davantage en faire, profiter de l'environnement d'Aurillac et de son agglomération, qui est crédible pour vendre ce genre de produits. Quand j'ai lu l'autre jour que, par exemple, au niveau agricole on importait des produits bio dans le Cantal, j'ai cru tomber par terre. C'est pourtant la vérité.

Cela fait maintenant 5 ou 6 ans que je suis dans ce secteur-là, et je connais assez bien ce réseau. Si vous me le demandez, je me mettrai modestement à la disposition de mes collègues pour que nous créions une espèce de pôle de compétences ici concernant le développement durable. Nous sommes vraiment crédibles pour le faire.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

M. MOINS.- Ma dernière interrogation concerne le montant du loyer. Il est indiqué dans la délibération que le loyer sera adossé sur le montant du prêt, donc sur les échéances du prêt. En fonction des éléments que vous avez aujourd'hui, est-ce que c'est identique ou est-ce qu'il y a un différentiel ? C'est une demande de précision.

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Le montant est un peu plus élevé, mais néanmoins il profite d'un taux meilleur que celui que nous avons au préalable. Nous avons effectivement un effort légèrement supérieur que nous devons faire pour le nouveau loyer par rapport au loyer ancien, mais qui est un loyer tout à fait acceptable. Dès lors où le montant global des 3,5 M€ est étalé sur une durée suffisamment longue à un taux qui est très raisonnable, et d'autant plus que la société sera totalement désendettée, nous n'avons pas de craintes particulières par rapport à ce loyer.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur TELLIER, vous aviez demandé la parole.

M. TELLIER.- Vous avez répondu à ma question puisque mon interrogation était de savoir si, derrière le plan économique et financier, il y avait un plan social ; mais vous venez de dire que pas un seul emploi ne serait supprimé dans ce plan de redressement.

M. Hugues-Arnaud MAYER.- En fait, pour moi, il y a un plan social, c'est tous ensemble. C'est un plan aussi, c'est-à-dire que nous mettons le social au coeur du projet, et le patron il en est le premier exemple dans sa rémunération. C'est celui qui perd le plus pour quelque part gagner plus, c'est-à-dire gagner l'estime de mes collaborateurs. Certains estiment que j'ai un peu défailli il y a deux ou trois ans en n'étant pas assez présent. J'ai franchement une volonté de revanche très forte, et je vous assure que je ne ménage pas mes peines dans ce sens. Pour moi, chacun des emplois d'Aurillac est un défi parce que certains disent : « pourquoi fabriquer

de l'industrie à Aurillac ? ». Nous n'allons pas aller à Fos-sur-Mer ou je ne sais où. Je pense que notre pays peut rester un pays industriel, et alors il s'en donne les moyens dès lors que les gens qui font de l'industrie ne font pas du copié-collé, mais font de l'industrie originale qui s'adapte à ce qui se fait dans le pays en question, d'où précisément dans le développement durable.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur LERON, vous avez la parole.

M. LERON.- Moi, je voudrais dire deux mots, même si je n'ai pas les compétences pour faire la pige à M. MAYER par rapport à la démonstration économique et financière qu'il vient de nous faire. Mais j'ai quand même envie de revenir un peu sur l'histoire d'ABEIL. Nous ne sommes pas aujourd'hui aux premières difficultés de l'entreprise ; nous avons déjà vu cela auparavant, c'est la troisième fois où nous parlons de cette entreprise et c'est la troisième fois que l'on fait appel à la collectivité pour essayer de la remettre à flots, pour essayer de la sortir un peu des difficultés là où elle est. Aujourd'hui, c'est un peu différent dans le sens où les deux premières fois malheureusement c'était un incendie, à chaque fois, qui avait mis l'entreprise en difficulté. Aujourd'hui, c'est la partie financière qui est mise en avant, et malheureusement on ne peut pas s'empêcher de faire le lien avec ce qui se passe actuellement au plan mondial où la finance vient de mettre l'économique par terre, et on fait au plan mondial aujourd'hui appel au contribuable par le biais de l'ensemble des collectivités et des Etats même pour relever tout cela.

Moi, je suis désolé, j'ai un peu de mal à croire aux propositions que vous faites pour la simple raison, c'est que vous avez mis en avant l'entreprise, vous avez mis en avant la partie financière et il faut sauver l'entreprise ; mais je suis désolé, derrière il y a des salariés, il y a des femmes et des hommes qui souffrent, des familles qui souffrent, et j'ai l'impression que, pour vous, c'est passé au second plan. Vous allez nous expliquer cela autrement, j'en suis convaincu parce que cela fait partie de votre montage pour sauver l'entreprise. Mais, malgré cela, votre discours ne m'a pas permis d'être convaincu par rapport à votre démarche. C'est ce que je voulais dire aujourd'hui, et j'attends de vous que vous essayiez de me convaincre, mais cela va être difficile.

Et puis, après, dans votre présentation de la chose, vous faites référence au développement durable. C'est vrai, c'est un peu à la mode, c'est au goût du jour. Là, c'est pareil, je pense qu'il faut mettre du solide derrière avant de présenter des choses de cette nature-là, parce que le développement durable cela ne fait que débiter et ce n'est pas cela qui va sauver l'entreprise dans les semaines et les mois qui viennent.

Alors, oui, je veux bien croire à l'entreprise ABEIL sauvée et sauvegardée par les collectivités et voir, je suppose, un effort conséquent des salariés parce que cela ne passera pas autrement, je veux bien y croire, mais cela reste encore à démontrer.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur LERON. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Monsieur le Président, je voudrais répondre en deux mots à M. LERON. Pour vous convaincre, je vous invite à nous visiter quand vous le souhaitez. Je regrette vraiment que Stéphanie ne soit pas là ce soir parce que c'est notre déléguée en charge du personnel, elle aurait pu s'exprimer directement et vous répondre. Cette entreprise a une vie

sociale totale, entière et respectueuse des lois, et même au-delà des lois par ailleurs parce que c'est une question de volonté personnelle et aussi de style. Ce n'est pas du tout un exercice ce soir. Nous fonctionnons comme cela –et je pense que Stéphanie aurait pu le dire mieux que moi– en toute transparence, devant les instances, dans la vie de l'entreprise, quand cela va bien et quand cela va mal. Nous partageons les moments quand cela va bien aussi ; nous avons un plan d'intéressement au-delà de ce qui est prévu par les textes. Il y a des projets pour créer des collaborateurs investisseurs. A ce jour, il y a déjà deux Cadres qui m'ont accompagné en tant qu'investisseurs au coeur de l'entreprise. Très honnêtement, venez nous voir, et vous verrez, en vous promenant dans les ateliers, si oui ou non il y a un dialogue social, si oui ou non il y a une paix sociale, si oui ou non il y a un respect des uns pour les autres. Je crois qu'il y a autant de respect du patron envers les salariés que de respect des salariés envers l'équipe de direction. Nous sommes vraiment dans une logique de respect parce que, dans toutes circonstances, nous avons montré que nous étions solidaires. Le plan, tel que nous le proposons, est un plan de sauvegarde de l'emploi, nous ne détruisons aucun emploi parce que nous estimons que nous en avons besoin. Ce n'est pas pour faire du marketing, c'est parce que nous estimons que nous avons besoin de l'ensemble des collaborateurs pour faire les produits qui sont destinés à notre marché, parce que nous avons des produits très gonflants qu'il faut produire localement. Vous êtes donc le bienvenu chez nous, Monsieur le Conseiller.

Quant au développement durable, c'est une vieille histoire. Cela fait presque dix ans maintenant que nous sommes engagés dans le développement durable, qui ne s'appelait pas comme cela au départ. Quand vous viendrez nous visiter, je vous montrerai des produits fabriqués il y a 8 ou 9 ans déjà insistant sur le développement durable et sur les qualités plus éminentes que le Cantal pouvait prétendre avoir par rapport à d'autres régions de production. C'est comme cela qu'aujourd'hui nous vendons certains produits de développement durable par exemple aux Pays-Bas, en Finlande, dans des pays très sensibles à ces notions-là, dans le nord de l'Europe aussi, en Belgique aussi, où les gens sont sensibles peut-être plus que nous à ces notions parce qu'ils n'ont pas cette nature autour d'eux ; ils n'ont pas de place, ils ont des polders, ils ont des champs de neige, ils n'ont pas cette nature aussi proche. Ils sont donc impressionnés quand ils viennent ici et ils comprennent que c'est un concept qui n'est pas seulement un concept de marketing. C'est bien le respect de l'écologie dans un respect de l'environnement global et sans doute le respect des personnes dans leur travail.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je voudrais dire quelques mots. Vous avez rappelé que nous avons insisté – je réponds en cela aussi à l'interrogation de M. MOINS – pour qu'il y ait une recapitalisation de la société holding, et quand je vous ai entendu rappeler que cette société holding avait été, dans les années antérieures, siphonnée, c'est assez révélateur de l'état d'esprit qui peut exister dans une certaine gouvernance économique. Ce qui se passe en ce moment doit permettre, je pense, à tout le monde de se rendre compte des conséquences catastrophiques de ces comportements.

Mais, enfin, vous êtes là, vous avez aujourd'hui un devoir vis-à-vis de nos concitoyens, c'est de réussir. Je crois que vous en êtes conscient. Vous êtes Vice-Président national du MEDEF, nous ne sommes que de modestes conseillers communautaires du Bassin d'Aurillac, et je pense que votre échec aurait un retentissement qui dépasserait les limites de la Communauté d'Agglomération. Nous viendrons donc visiter nos locaux après l'homologation du plan de redressement.

(Mouvements divers – Rires)

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Vous êtes déjà chez vous, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Quand je dis qu'il faut – et vous l'avez fait tout à l'heure – faire preuve d'humilité, c'est que nous savons que nous ne pourrions pas intervenir à de multiples reprises, nous l'avons dit l'autre jour en Commission des Finances, que c'est un fusil à un coup et que, s'il y a d'autres entreprises qui se retrouvent dans ce type de difficulté, il nous sera difficile de mobiliser des emprunts à tire-larigot par rapport d'abord à notre capacité de désendettement et ensuite par rapport à la situation économique de notre collectivité dans la tourmente actuelle. S'agissant d'humilité, il y a aujourd'hui une autre entreprise qui est en difficulté et le 28 avril 2008 le journal *La Montagne* la mettait en une de la remise des trophées « Les Net d'or » de la CCI comme un prototype de la reprise réussie... Il y a les moments où on distribue les récompenses et il y a le moment où les collectivités sont là non pas pour distribuer les petits fours mais pour essayer de sauver les meubles, c'est le cas de le dire d'ailleurs. Mais ceci est un autre débat que nous aurons à reprendre dans cette enceinte et ailleurs. Merci.

M. Hugues-Arnaud MAYER.- Merci beaucoup, et bonnes délibérations.

(M. MAYER quitte la séance)

M. LE PRESIDENT.- Bon, c'est dit. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

M. MATHONIER.- Je ne prends pas part au vote.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

M. MATHONIER ne prend pas part au vote.

Je vous remercie. La délibération N° 2008/195 est adoptée à l'unanimité des votants.

La délibération est adoptée à l'unanimité, comme l'a fait le Conseil Municipal d'Aurillac, comme l'a fait le Conseil Général puisque dans cette opération nous sommes partenaires de l'ensemble des collectivités locales. J'espère de tout coeur que nous n'aurons pas à regretter cette délibération.

Nous passons à l'examen des délibérations.

ADOPTION GLOBALE DES DELIBERATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Sur les délibérations du groupe A, y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je les mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Je vous remercie. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons à l'examen des délibérations du groupe B. Je passe la parole à M. CALMETTE pour la décision modificative 2008/1, en l'absence de notre ami Michel LOURS qui est à l'heure actuelle en congé.

DELIBERATION N° 2008/168 : DECISION MODIFICATIVE 2008/1
Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Merci. Je vais donc vous présenter cette décision modificative qui a été approuvée par la Commission des Finances qui s'est réunie le 23 septembre dernier. Cette décision concerne deux sujets distincts :

- D'abord, elle permet des ajustements de crédits dans le Budget Principal et dans les budgets Assainissement et TDMA. J'y reviendrai dans quelques instants.
- Deuxièmement, elle contribue au règlement de divergences historiques constatées entre les comptes de l'ordonnateur et ceux du comptable, qui datent du début des années 2000, je dis « historiques » dans le sens de l'ancienneté.

Sur ce dernier point, l'identification précise des différents écarts comptables et de leurs causes a été conduite progressivement depuis plusieurs années. Elle permet aujourd'hui, avec l'accord du nouveau Trésorier, de proposer des rectifications nécessaires à la mise en concordance des comptes de résultats antérieurs reportés sous les numéros 001 pour l'investissement et 002 pour le fonctionnement. Il s'agit donc de réajustements qui permettent de rectifier ces divergences. Réajustements faits de concert avec le Trésorier.

Pour le Budget Principal, il s'agit :

- de confirmer les engagements souscrits auprès du club Aurillac Handball Cantal Auvergne à hauteur de 40 000 € ;
- de formaliser l'attribution de subventions, comme par exemple celle relative au Camping Car Tour 2008 à hauteur de 15 000 € ;
- de permettre l'encaissement et le reversement à la SEBA 15 des subventions obtenues pour la réalisation de la 4ème tranche du Pôle Immobilier d'Entreprises à hauteur de 230 000 € ;
- c'est l'occasion aussi, comme nous venons de le voir avec la décision précédente, de procéder à un crédit de 3,5 M€ qui est rajouté dans cette DM en recette d'emprunt et en dépense pour l'acquisition de l'immobilier de l'entreprise ABEIL.

Pour le Budget de l'Assainissement, comme cela a été fait sur le bourg de Saint-Cirgues-de-Jordanne, la CABA va signer avec la Commune de Yolet une convention de mandat. Dans ce cadre, elle gèrera les travaux de réseau pluvial et de réseaux secs qui seront réalisés conjointement avec la reprise totale des réseaux d'eau et d'assainissement. Bien entendu, ces dépenses seront remboursées en totalité par les deux partenaires. Mais outre les gains financiers que permet l'attribution du chantier à une entreprise unique, la gêne apportée aux riverains et aux usagers de ces voiries s'en trouvera donc réduite.

Pour le Budget du TDMA enfin, comme cela a été rappelé dans le projet de délibération qui est joint au dossier, certaines recettes ont évolué positivement dans la dernière période :

- d'abord la prestation de traitement des déchets au profit des entreprises et des collectivités de l'arrondissement à hauteur de 100 000 € en plus ;

- la production de chaleur pour le centre hospitalier à hauteur de 30 000 € ;
- la vente de matériaux recyclables du fait d'une évolution des prix de reprise pour 30 000 €.

Ces recettes nouvelles permettent de financer la provision destinée à couvrir les coûts post-exploitation du Centre d'Enfouissement de Tronquières. La constitution de cette provision, à hauteur de 150 000 € en 2008, fait d'ailleurs l'objet d'une délibération qui sera présentée par Vincent BESSAT dans quelques instants.

Par ailleurs, une partie des crédits pour dépenses imprévues est réaffectée pour couvrir notamment des charges d'entretien du matériel roulant, l'impact des révisions de prix sur les contrats de prestations de services (40 000 €) et le coût des achats de carburants (70 000 € en plus).

En investissement, il s'agit de financer les travaux d'aménagement des casiers et fossés périphériques du site de Tronquières, ainsi que de prendre acte de l'avenant à la convention de cession d'énergie du Centre Hospitalier qui fait l'objet du rapport qui suit. Pour cela, sont redéployés les crédits prévus pour le renouvellement des parcs de véhicules qui est différé, à hauteur de 127 000 €, et pour des équipements techniques sur lesquels des économies ont pu être réalisées.

Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes du contenu de cette décision modificative.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur CALMETTE. Y a-t-il des questions sur cette décision modificative ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, une question concernant la subvention au Handball Club. Est-ce qu'une délibération a été prise par le Conseil Communautaire sur ce point-là ? Je ne l'ai pas retrouvée dans les précédentes réunions. Peut-être que ce n'est pas utile.

M. LE PRESIDENT.- Non, nous n'avons pas pris de délibération.

M. MOINS.- Peut-être que ce n'est pas utile.

M. LE PRESIDENT.- Ce n'est effectivement pas obligatoire, comme me le rappelle M. DESTANNES, puisqu'il s'agit en fait d'une prestation de service, sachant que, comme nous intervenons dans le cadre d'un partenariat en échange d'une communication puisque c'est le seul moyen pour les raisons que nous vous avons expliquées au Conseil Municipal, nous n'avons pas besoin d'une délibération étant donné que nous l'avons fait sous cette forme-là avec une convention. Ceci étant, nous aurions aussi pu prendre une délibération, mais elle n'est pas imposée par des dispositions légales. En fait, c'est un partenariat que nous faisons avec le Handball. Je rappelle que c'est à titre strictement exceptionnel et unique pour un an par rapport à leur accession en première division. Comme j'ai eu l'honneur de vous le rappeler au Conseil Municipal d'Aurillac, il en sera fait de même avec le Stade Aurillacois s'il rejoint le Top 14 et avec l'A.F.C.A. s'il monte en première division.

M. MOINS.- L'objectif pour moi, Monsieur le Président, ce n'était pas de revenir sur un débat que nous avons eu la semaine dernière. Dans la mesure où il s'agissait d'une décision modificative, je me suis interrogé pour savoir s'il fallait, oui ou non, une délibération antérieure préalable à cette modification. C'était purement technique.

M. LE PRESIDENT.- Dans la mesure où c'est une convention de partenariat que nous passons, une délibération n'est pas nécessaire.

M. MOINS.- D'accord, j'en prends note.

M. LE PRESIDENT.- Alors quelle sera la communication qui en sera faite ? L'avenir nous le dira. Pas d'autres questions. Je vous remercie. La délibération est mise aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/168 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BESSAT présente la délibération suivante relative à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

DELIBERATION N° 2008/169 : EXONERATION DE LA T.E.O.M.

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Merci, Monsieur le Président. Comme vous le savez, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères s'appuie sur la notion d'enlèvement. C'est sur cette notion qu'ont bénéficié d'enlèvements certaines entreprises pour ne pas s'acquitter de cette dette. Des délibérations dans les exercices et mandats précédents avaient été prises pour que des entreprises du Bassin Aurillacois qui assuraient par elles-mêmes l'enlèvement, donc la collecte des ordures ménagères, ne payent pas cette T.E.O.M. Mais la T.E.O.M. ne finance pas que la collecte. Elle nous sert à financer la collecte mais aussi le tri, mais aussi bien entendu le traitement, et à financer les investissements à venir sur ce domaine.

Il s'agit, pour nous, de prendre une mesure de suppression de cette exonération pour une quarantaine d'entreprises. Cela va avoir pour effet – cela vous est noté dans la délibération –, sur le plan financier, de rattraper un manque à gagner quelque part d'environ 75 000 € par an. Pour se donner un ordre d'idée de comparaison par rapport au taux, vous savez que nous avons un des taux de T.E.O.M. qui est dans la moyenne basse nationale, 7,95 %, cela équivaut à deux points de taux que nous allons, grâce à la suppression de cette exonération, récupérer dans les comptes du Budget du T.D.M.A. Si vous vous le rappelez, lors du Conseil Communautaire du mois de juin, M. KLOPFER nous avait fait une démonstration brillante que je ne vous referai pas ce soir sur le CIF, c'est-à-dire le Coefficient d'Intégration Fiscale. Dès l'instant où il atteindrait ces 0,40 %, nous pourrions avoir une garantie de notre Dotation Globale de Fonctionnement. Avec ce concours financier, nous pourrions atteindre vraisemblablement pour 2010 ce seuil fatidique des 0,40 %.

C'est donc une mesure fiscale puisque nous sommes l'organisme en charge de cet impôt. Mais on peut aussi le prendre sur d'autres aspects, sur l'aspect économique, sur l'aspect de l'équité : pourquoi certaines entreprises seraient-elles exonérées, au regard de leur bâti, de cette taxe, alors que d'autres, du même secteur ou d'un autre secteur, ne le seraient pas ? Il y a donc, là, une notion d'équité que nous remettons en avant. Enfin, c'est aussi le fait de se dire que les particuliers ne sont pas seuls à financer ce service de collecte, de tri mais aussi de traitement, et que l'assise de ces investissements et de ce fonctionnement repose aussi sur certaines entreprises utilisatrices de nos services.

Je vous précise que cette délibération a reçu un avis unanime favorable à la Commission Environnement du 8 septembre et au Bureau du 15 septembre.

Il vous est donc proposé de ne pas reconduire, à compter du 31 décembre 2008, toutes ces exonérations de T.E.O.M. autres que celles qui sont fondées sur les dispositions classiques telles que prévues dans l'article 1521.II du Code Général des Impôts.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. L'objet fondamental de cette délibération est une notion de simplification ; cela, c'est une évidence par rapport aux contraintes que cela entraînait sur le plan administratif puisqu'il y a souvent une différence entre le propriétaire de l'immobilier et l'exploitant, et en plus sur le contrôle régulier puisqu'avec l'élargissement de l'accès aux déchetteries et le développement de la conteneurisation les contrôles étaient devenus de plus en plus difficiles. Alors, effectivement, c'est marginal mais cela peut ne pas être marginal sur la valorisation de notre Coefficient d'Intégration Fiscale immédiatement sur l'année 2009. Cela peut être tout à fait positif pour notre collectivité.

M. BESSAT.- Peut-être puis-je préciser un point. Les entreprises qui sont concernées ne sont pas les entreprises comme celle sur laquelle nous avons eu l'honneur d'entendre le Président. Ce sont essentiellement des entreprises de la grande distribution du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- C'est marqué dans la délibération. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/169 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, nous avons l'avenant n° 2 à la convention de cession d'énergie produite par l'incinérateur des déchets ménagers.

DELIBERATION N° 2008/170 : AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE CESSION D'ENERGIE PRODUITE PAR L'INCINERATEUR DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Monsieur le Président, il s'agit d'une convention qui nous lie au Centre Hospitalier d'Aurillac par le biais de l'incinération. Vous saviez que l'incinérateur qui était installé dans l'enceinte de l'Hôpital dans le cadre de la cogénération fournissait de la chaleur à l'Hôpital. Cela, il va le faire jusqu'à la fin du mois qui arrive puisque, comme vous le savez, nous allons arrêter l'incinérateur et qu'un autre mode de chauffage est prévu puisqu'il s'agit d'une chaudière bois via un réseau de chaleur bois.

Que se passait-il ? Jusqu'à présent, nous avons une convention avec cet établissement, le Centre Hospitalier, où, dans ses articles 18 et 19, était mentionné le fait que nous devrions, à la fin de vie de l'incinérateur, participer au financement d'une chaudière gaz ou fioul. Après étude réalisée par le Cabinet GIRUS, le Centre Hospitalier comme la CABA ont émis l'idée de

pouvoir créer un réseau de chaleur bois en remplacement de l'incinérateur. Ce qui est proposé dans cette délibération, par rapport aux articles 18 et 19 de l'ancienne convention, c'est de faire un avenant à cette convention pour que nous donnions une subvention à hauteur de 63 000 € pour l'acquisition et la mise en place de ce réseau de chaleur bois.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver cet avenant à la convention de cession de l'énergie produite par l'incinérateur des déchets ménagers ;
- d'autoriser M. le Président à signer ledit avenant et d'approuver l'ouverture des crédits de subventions en section d'investissement dans le budget 2008 du T.D.M.A. à hauteur des engagements financiers dont je parlais précédemment.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur BESSAT. Cette délibération préfigure – mais, là, ce n'est pas de la compétence de la Communauté d'Agglomération – la mise en place du chauffage au bois avec réseau de chaleur sur l'ensemble du Centre Hospitalier, sachant que le Centre Hospitalier que préside Alain CALMETTE a proposé au Conseil Régional, propriétaire du Lycée Emile Duclaux, de passer le tuyau à travers la rue Pierre Fortet pour chauffer avec ce réseau de chaleur aussi le Lycée Emile Duclaux. Je crois que cela peut être un beau et bon dossier dans les prochains mois.

Sur le montant qui a été convenu avec le Centre Hospitalier, il s'agit d'une négociation tout à fait raisonnable dans le cadre absolu de ce que nous ont indiqué les techniciens. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/170 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. BESSAT présente la délibération suivante qui concerne la constitution d'une provision pour le suivi post exploitation du site du CET de Tronquières

DELIBERATION N° 2008/171 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR LE SUIVI POST EXPLOITATION DU SITE DU CET DE TRONQUIERES

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Merci, Monsieur le Président. Vous savez que le casier n° 7 va arriver dans les toutes prochaines années en fin d'exploitation, d'ici aux environs de 2011. Néanmoins, la fin des apports ménagers ne signifiera pas pour autant que nous allons arrêter de faire toute opération sur ce site puisqu'en effet nous devons continuer à assurer la mise en état et le bon fonctionnement de ce site, notamment sa couverture et sa végétalisation et à assurer sur une période de 30 ans à la fois la collecte et le traitement des biogaz, mais aussi des lixiviats, et nous devons bien entendu, pendant 30 ans, continuer à entretenir les parcelles du site, quand bien même ce site ne générera plus aucune rentrée financière. Il est donc normal, dans ce cadre-là, de réfléchir à une provision. Normalement, vous aviez les explications par rapport aux obligations que nous devrions avoir de souscrire un contrat d'assurance pour garantir ces bonnes opérations. Mais pour ne pas faire supporter dans les prochaines décennies le coût éventuel de travaux de remise aux normes et de suivi, ce qui est proposé ici, ce soir, c'est de faire des provisions chaque année à hauteur d'un peu plus de 500 000 €, pour justement

financer tous ces travaux jusqu'à ces 30 dernières années d'exploitation ou de travaux qui vont être faits sur le site.

Ce qui est proposé, c'est qu'à partir de cet exercice 2008 et jusqu'à la date de fin d'exploitation du site l'objectif est donc de constituer cette provision de 450 000 €. Il est vous proposé, pour l'année 2008, d'affecter 150 000 € dont vous venez de prendre part au vote lorsqu'Alain CALMETTE vous présentait la décision modificative.

Bien entendu, sur la durée des 30 ans, ces valeurs pourront être revues en cas de besoins pour être ajustées.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver les propositions qui sont définies dans la délibération ;
- d'autoriser M. le Président à mettre en place et à procéder au premier abondement de cette provision dès le vote de la décision modificative. Ce qui vient d'être fait par la délibération que nous avons votée précédemment.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur COLLIN, vous avez la parole.

M. COLLIN.- Je comprends qu'il faille s'inquiéter du devenir de ce centre sur les 30 ans qui suivent sa fermeture. Mais qu'en sera-t-il au-delà de ces 30 ans ? Quand nous aurons passé cette période de 30 ans, ce site pourra-t-il être considéré comme écologiquement neutre ? Je ne le crois pas.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des dispositions légales. Nous, notre devoir, c'est de respecter les dispositions légales. S'il y a une modification de la loi et de la réglementation – ce qui m'étonnerait – disant qu'il faut assurer un suivi sur 40 ou 50 ans, bien sûr ceux qui y seront le feront. Mais, en l'état actuel des choses, ce que nous avons à faire, c'est de respecter les dispositions réglementaires ; ce que nous faisons. Ce qui n'a pas été le cas sur d'autres CET existant sur le département du Cantal puisqu'à ma connaissance nous sommes et nous étions les seuls – cela ne veut pas dire que ce soit génial – à respecter les dispositions légales en ce qui concerne les géo-membranes et en ce qui concerne le suivi de ce centre. Ce qui s'est passé à Dugeac il y a quelques semaines et dont la presse s'est fait l'écho en est l'illustration. Le centre de Lafeuillade va être fermé en mars 2009 et on nous demande d'absorber la production de ces deux Intercommunalités. Je ne veux pas être cruel en rappelant Laroquebrou qui a été la caractéristique d'un Centre d'Enfouissement dont l'ouverture n'a jamais été autorisée et dont le suivi de l'arrêt paraît poser des problèmes non pas à 30 ans, mais à échéance de quelques mois.

Moi, je ne suis pas scientifique, Vincent BESSAT non plus. Bien sûr, au-delà de 30 ans – et comme vous êtes très jeune vous y serez vraisemblablement dans 30 ans –, si à ce moment-là il y a des problèmes, vous ne manquerez pas avec nos collègues de tenter de les résoudre. Très sérieusement, nous ne pouvons pas faire aujourd'hui autre chose que de suivre les impératifs réglementaires ; ce que nous avons fait scrupuleusement jusqu'ici. Cela ne veut pas dire que le fait de suivre toutes les prescriptions réglementaires résout tous les problèmes. Je parlais de Dugeac ; à Dugeac, ils n'ont jamais mis de géo-membrane ; c'est un exemple parmi d'autres. Je constate d'ailleurs qu'on ne leur a pas demandé grand chose pendant ce temps-là. Nous,

soyez sûr qu'on nous a toujours, au point de vue réglementaire, mis devant nos responsabilités ; ce qui est tout à fait normal. Mais il y a eu deux poids deux mesures. Mais je ne peux pas répondre à votre question autrement parce que les dispositions légales ne le permettent pas.

M. COLLIN.- J'ai pris note de vos vœux de bonne santé à mon égard pour les 30 ans à venir, et je souhaite sincèrement pouvoir en discuter avec vous dans 30 ans...

(Rires)

M. LE PRESIDENT.- Cela, je le souhaite aussi... Encore que, quand on voit l'état de santé de Paul Robert, ma foi, cela donne de l'espoir. C'est un problème difficile sur lequel il y aura vraisemblablement effectivement, dans les années futures, des évolutions. Mais pour l'instant nous ne pouvons pas faire autrement.

M. BESSAT.- Si je puis me permettre, juste une précision. A la fin de l'exploitation en 2011 ou aux environs de 2011, ce site continuera à être suivi par les Services de l'Etat et par la DRIRE. Vous savez qu'aujourd'hui ils sont suivis et contrôlés de façon très régulière avec des analyses et un avis tout à fait conformes, comme cela a été dit tout à l'heure. Mais, par la suite, même quand nous n'enfouirons plus de déchets sur ce centre-là, nous continuerons à être sur le site d'une installation classée. Le classement I.C.P.E. (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) ne sera pas levé du fait de l'arrêt de l'enfouissement. Le classement en zone protégée restera effectif sur la période, avec les conséquences que cela a pour l'urbanisme avoisinant.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/171 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Je passe la parole à Roger DESTANNES sur une délibération relative à un marché.

DELIBERATION N° 2008/172 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DES ABORDS ET VRD DE L'ESPACE LIBRE DE CULTURES URBAINES

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Le premier dossier que je dois vous présenter concerne l'attribution du marché de travaux des abords, voirie et réseaux divers de l'Espace Libre de Cultures Urbaines. Il vous est rappelé que ce dossier a déjà été adopté à l'époque par le Conseil Communautaire. Des travaux sur l'extérieur se sont avérés nécessaires pour améliorer le stationnement et pour répondre à des demandes par rapport au Centre Nautique en particulier.

Nous avons fait une consultation. Le montant des travaux était estimé à 255 000 € HT.

4 entreprises ont répondu : EATP, ROUTIERE DU CENTRE, EUROVIA et COLAS SUD OUEST.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 30 juillet et le 6 août a proposé l'attribution du marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 213 778,25 € HT.

Il vous est proposé d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de donner le marché à l'entreprise EUROVIA, sachant que cette opération-là, comme cela est rappelé régulièrement, est très largement subventionnée par nos différents partenaires. Je précise que le chantier avance d'ailleurs très bien.

M. LE PRESIDENT.- Il y a 250 000 € de la Région, 200 000 € du Conseil Général et 150 000 € de la Ville d'Aurillac. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/172 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. NICOLAS présente la délibération suivante qui concerne les modalités de lancement et d'attribution du marché de serveur de stockage.

DELIBERATION N° 2008/173 : MODALITES DE LANCEMENT ET D'ATTRIBUTION DU MARCHE DE SERVEUR DE STOCKAGE

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Merci, Monsieur le Président. Il vous est proposé ce soir le lancement d'un marché pour le renouvellement du système central informatique. On évoque le terme « serveur », c'est le terme informatique, mais c'est pour renouveler l'ensemble de ces machines se trouvant au coeur du réseau informatique pour :

- organiser, rationaliser et simplifier l'administration et la maintenance des serveurs et des applicatifs ;
- assurer la fiabilité et la sécurité du système informatique ;
- optimiser les coûts et mettre en adéquation les besoins et les moyens ;
- garantir une évolutivité du système pour anticiper les besoins de demain.

Nous avons fait une première estimation autour de 300 000 € HT pour que nous puissions remettre en état et suivre l'évolution de tout ce matériel du service informatique de la CABA qui a maintenant une ancienneté de plus de six ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modalités de consultation engagées.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/173 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES reprend la parole pour nous présenter la délibération suivante sur le lancement et l'attribution de la consultation pour le démantèlement de la filière de traitement des déchets par broyage et incinération.

DELIBERATION N° 2008/174 : MODALITES DE LANCEMENT ET D'ATTRIBUTION DE LA CONSULTATION POUR LE DEMANTELEMENT DE LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS PAR BROYAGE/INCINERATION

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Il vous est rappelé dans quelles conditions nous fonctionnons pour le traitement des déchets, c'est-à-dire avec l'usine de broyage de Tronquières d'une part et, comme cela vient d'être rappelé tout à l'heure par M. BESSAT, avec l'unité de brûlage sur le Centre Hospitalier. Comme cela a été rappelé également, la filière broyage/incinération va être arrêtée à compter du 1er décembre 2008 pour répondre en cela aux dispositions du nouveau Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé par le Représentant de l'Etat et le Président du Conseil Général en mai 2007.

Dans cette perspective, il est proposé de lancer une consultation afin de réaliser le démantèlement de l'unité de préparation des ordures ménagères sur le site du CET de Tronquières et de l'incinérateur situé dans le bâtiment de la chaufferie de l'Hôpital d'Aurillac.

L'estimation des travaux étant proche du seuil fixé par le Code des Marchés Publics pour les procédures formalisées, il est préférable de procéder pour la réalisation de ce projet à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, sachant que nous engagerions une procédure négociée si l'appel d'offres s'avérait infructueux.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le mode de consultation défini ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Président, au terme de la procédure, à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Là aussi, c'est la volonté bien sûr que nous avons de nous mettre en conformité avec la réglementation. L'objectif est que, dès que les deux unités seront arrêtées, à la fois l'usine de broyage et le four de l'Hôpital soient démontés.

M. LE PRESIDENT.- C'est la logique de ce qui a été vu précédemment. Pas de questions.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/174 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur NICOLAS, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne une convention constitutive d'un groupement de commande pour l'acquisition de matériel et logiciel pour le Système d'Information Géographique.

DELIBERATION N° 2008/175 : CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ET LOGICIEL POUR LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Depuis 2002, la Communauté d'Agglomération travaille sur la mise en oeuvre d'un Système d'Information Géographique, un S.I.G., qui est un outil performant que nous utilisons au quotidien, mais qui ne répond plus aujourd'hui aux attentes et aux évolutions. Par rapport à cela, nous souhaitons mettre en place une architecture informatique du type client/serveur, c'est-à-dire nous permettant d'avoir des bases uniques et de faire du temps réel. L'ensemble des informations pourront être consultées ou pourraient être consultées de n'importe quel endroit du territoire de la Communauté d'Agglomération. D'ailleurs, là, nous ne le citons pas mais c'est un service que nous avons mis aussi à la disposition des mairies où, là, les habitants peuvent consulter les matrices cadastrales. Cela fait partie des services que nous mettons en place et que nous souhaitons faire évoluer.

Dans le même temps, la Ville d'Aurillac possède également un Système d'Information Géographique. Là, nous avons travaillé avec la Ville et je peux remercier les services qui travaillent depuis quelques semaines sur la mise en oeuvre et la mise en place de ce programme pour l'acquisition et l'harmonisation des systèmes. Aujourd'hui, c'est un travail qui est une réalité, et nous associerons également – et sur ce point il faudra que nous rectifions la délibération – le C.C.A.S. qui est intéressé pour la collecte d'informations, pour que nous en fassions tous ensemble un outil d'aide à la décision au-delà du fonctionnement des services. C'est un outil qui aidera l'ensemble des Elus aussi dans la prise de positions et dans l'information que nous aurons à disposition.

Voilà ce que je peux dire dans le détail, sans relire complètement la délibération. Par rapport à ce groupement de commande, je précise que la CABA pilotera le système avec l'ensemble des gens qui auront signé cette convention. Elle mettra à disposition également ses compétences et sa technicité. Suivra à la suite de cela – et il faut que nous finalisions ce travail, il n'est pas complètement bouclé, et cela fera certainement l'objet d'une autre délibération – la mutualisation des services S.I.G. de la Ville d'Aurillac et de la CABA pour que nous ayons un outil vraiment performant et centralisé.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire par rapport à cette délibération qui a toute son importance au quotidien dans la vie de nos collectivités, mais aussi et j'en suis sûr dans les prises de position et dans l'aide à la décision dont nous avons besoin.

Je me permettrai donc de vous demander d'autoriser le vote de cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Déjà, il y a une bonne chose dans la délibération, c'est la mutualisation avec la Ville d'Aurillac. Chaque fois que nous pourrons avancer vers la mutualisation et donc vers des économies d'échelle entre les collectivités, et pourquoi pas avec le Conseil Général quand c'est possible, je pense que ce sera facteur d'économie pour nos collectivités. D'ailleurs, sur le Système d'Information Géographique, il serait bon qu'il y ait une présentation en Commission ou en Conseil Communautaire des évolutions de ce Système d'Information Géographique qui permet d'avoir toute une série de données dans des domaines différents et de plus en plus importants sur la connaissance de notre territoire communautaire.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/175 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons à la délibération suivante. Là, nous avons, Monsieur CALMETTE, des approbations de CRAC. Par rapport aux élus d'Aurillac, cela fait un peu redondance parce qu'ils les ont déjà vus en Conseil Municipal, mais nous ne pouvons pas faire autrement que de vous les présenter. Monsieur CALMETTE, vous avez la parole.

DELIBERATION N° 2008/176 : ZAC DU PUY D'ESBAN – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit de l'approbation du compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) pour 2007 dans le cadre de la convention d'aménagement qui lie la CABA avec la SEBA 15 et qui concerne la ZAC du Puy d'Esban.

Vous avez, annexé à la délibération, l'état de cette relation contractuelle avec le compte rendu annuel au 31 décembre 2007 de l'opération de la ZAC du Puy d'Esban, avec des tableaux qui font état de l'état d'avancement, dans le cadre de l'opération, au niveau financier et de la participation de la collectivité dans le cadre de l'échéancier prévisionnel des recettes et des dépenses jusqu'en 2014 puisque la convention est prévue jusqu'à cette date-là.

Vous voyez le détail en recettes de la participation de la collectivité, des subventions extérieures (Département, Région et FEDER) et des cessions diverses avec le réalisé en 2007 qui vous est à chaque fois précisé sur l'ensemble des tableaux. Je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail chiffré de ces tableaux.

Il s'agit donc, pour la collectivité, comme nous le faisons chaque année, d'approuver le compte rendu annuel à la collectivité pour cette opération-là.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ? J'ajoute pour ceux qui souhaitent avoir des précisions complémentaires que les services sont à votre disposition. Pas de questions. Il vous est demandé d'approuver ce compte rendu.

M. CALMETTE.- Sachant que M. MATHONIER ne participe pas au vote.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/176 est adoptée à l'unanimité des votants, M. MATHONIER, Commissaire aux Comptes de la SEBA 15, s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote.

Alain CALMETTE présente la délibération suivante.

DELIBERATION N° 2008/177 : ZAC DE BARADEL LE BOUSQUET – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit du compte rendu annuel à la collectivité sur la ZAC de Baradel Le Bousquet. C'est la même opération que la précédente, sauf que, bien entendu, pour cette opération, l'état des lieux est bien plus avancé que pour la précédente, avec le même type de tableau. Sachant que nous sommes arrivés au total de la participation de la Collectivité sur cette opération qui doit durer jusqu'en 2011 et pour laquelle le bilan en 2007 vous est proposé. C'est une opération en voie d'extinction, même si la convention est prévue jusqu'en 2011.

DELIBERATION N° 2008/178 : OP.102 – ZAC DE BARADEL LE GARRIC – DOSSIER DE LIQUIDATION

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Je continue par la délibération suivante avec, ce coup-ci, un dossier de liquidation pour la Zone de Baradel Le Garric qui est maintenant terminée. Nous pouvons donc commencer la procédure de liquidation de l'opération qui peut être engagée. Vous voyez que, pour cette opération, sur le tableau qui est au verso de la délibération, le bilan de clôture fait apparaître un excédent de l'opération de 105 072,36 €. Somme qui sera logiquement reversée par la SEBA 15 au bénéfice de la CABA. C'est donc une opération excédentaire. Il s'agit là de la dernière délibération concernant cette opération puisque nous la clôturons.

M. LE PRESIDENT.- Pas de questions.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Les délibérations N° 2008/177 et 2008/178 sont adoptées à l'unanimité des votants, M. MATHONIER, Commissaire aux Comptes de la SEBA 15, s'étant retiré et n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur CALMETTE, vous pouvez présenter la délibération suivante sur le rapport d'activités de la SEBA 15.

DELIBERATION N° 2008/179 : SEBA 15 – RAPPORT D'ACTIVITES EXERCICE 2007

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- Il s'agit du rapport d'activités annuel de la SEBA 15 pour l'année 2007, qui vous est présenté simplement pour information, il n'y a pas de vote, sachant que les comptes annuels pour l'exercice 2007 font apparaître un total de bilan de 39 443 744 € et un résultat bénéficiaire de 40 103 €. Vous avez dans le dossier la totalité des opérations en cours suivies par la SEBA 15 sur :

- la ZAC de Baradel Le Bousquet, dont nous venons de parler,
- la ZAC du Puy d'Esban, dont nous venons de parler également,
- la ZAC de La Sablière,

- la ZAC de Cueilhes, qui est une opération avec la Ville d'Aurillac,
- la ZAC du Martinet,
- la ZAC du Vialenc, qui est une nouvelle opération,
- la ZAC des Quatre Chemins,
- le lotissement de la Vidalie à Sansac-de-Marmiesse,
- le lotissement d'habitation hameau de Verniols,
- la ZAC d'Aron dont la plupart des travaux sont réalisés,
- le lotissement des Prairies de Condorcet qui est en cours,
- l'aménagement du secteur « Sous le Stade » qui est appelé depuis lors « ZAC Héлитas »,
- le Pôle Immobilier d'Entreprises et son agrandissement,
- le Village d'Entreprises de Saint-Flour,
- l'Ilot des Frères Charmes, qui est une opération avec la Ville d'Aurillac,
- le Centre Aquatique,
- le Prisme,
- la réalisation des aménagements du Parc d'activités communautaire d'Ydes,
- la réalisation des aménagements d'un lotissement d'habitation à Vézac,
- le site des Cayrouses à Vic-sur-Cère,
- la chaufferie bois et le réseau de chaleur à Murat,
- la gendarmerie d'Ytrac,
- la gendarmerie de Murat,
- Lacam du Bex à Ytrac,
- le Collège du Méridien à Mauriac,
- le Collège Georges Bataille à Riom-ès-Montagnes.

Et puis, vous avez le récapitulatif des autres opérations soit qui sont en phase de liquidation, soit qui ont donné lieu à un quitus, à savoir :

- la ZAC de Baradel le Garric,
- la protection des périmètres de captage,
- le secteur de la Remonte,
- le Théâtre Municipal,
- la Zone d'activités de Montplain,
- l'étude de Lescudilliers/Gare,
- la gendarmerie de Champs/Tarentaine,
- la gestion de l'immeuble de la Paix à côté d'ici,
- le bâtiment locatif des Quatre Chemins à Naucelles,
- la salle omnisport d'Ytrac,
- la Zone d'activités de Monthély.

Voilà très rapidement brossé l'ensemble des activités, sans rentrer dans le détail, en cours ou terminées dans l'année 2007 par la Société d'Equipement du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Là, nous ne votons pas. C'est un rapport. Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération N° 2008/179.

Nous passons à la délibération suivante qui est le rapport de la situation de la SEMAD au titre de l'année 2007.

DELIBERATION N° 2008/180 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEM AURILLAC DEVELOPPEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2007

Rapporteur : M. CALMETTE

M. CALMETTE.- L'année 2007, pour la SEMAD, a été marquée par la préfiguration liée à la nouvelle délégation de service public liée elle-même à l'exploitation du Prisme qui a ouvert à la fin de l'année 2007 avec notamment le concert d'inauguration et les salons économiques INNOTECH et les 100 ans du Crédit Agricole. Donc, effectivement, l'exploitation du Prisme est un élément tout à fait nouveau dans les attributions de la SEMAD.

En ce qui concerne les foires et salons, il y a un bilan mitigé, voire difficile pour le Salon des Antiquaires qui n'arrive pas à retrouver une dynamique dans le sens d'une augmentation des visiteurs. Je signale aussi le Salon de l'Habitat qui n'a pas été organisé en 2007 puisque les équipes se sont consacrées au travail préparatoire à l'ouverture du Prisme.

Le Centre des Congrès, lui, a vu un travail de commercialisation intéressant puisqu'il y a eu une utilisation plus importante que l'année précédente et un chiffre d'affaires supérieur, de même que pour le Restaurant des Carmes dont le chiffre d'affaires a augmenté de 28 %.

L'activité de location de matériel, sonorisation et événementielle a été, elle aussi, en progression en regard de 2006. Il faut dire que l'organisation du salon RégAlim a été pour une grande part dans cette augmentation.

Une autre activité de la SEMAD est la vente d'espaces publicitaires avec des supports principaux que sont le magazine municipal d'Aurillac, *Agglo Mag* pour la CABA et le guide de l'Office de Tourisme.

Enfin, la location de la patinoire n'a pas constitué un résultat positif dans la mesure où il y a quand même de grosses difficultés à louer cette patinoire compte tenu que la location ne se fait que pendant une période pendant laquelle tout le monde la veut. Malgré des tarifs très attractifs proposés en dehors de la période de décembre et de janvier, il n'a pas été possible de louer cet équipement. Voilà donc très rapidement là aussi broyée l'activité de la SEMAD pour 2007 qui – je le répète – a été marquée grandement par la préparation de l'arrivée du Prisme et de son exploitation.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Alain CALMETTE. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Pas de questions.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération N° 2008/180.

DELIBERATION N° 2008/181 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2007

Rapport : M. BESSAT

Nous passons à la délibération suivante qui est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2007. Nous avons un petit diaporama pour essayer de résumer les choses parce que c'est beaucoup de travail chaque année pour les services, ce rapport dont je vous conseille la lecture. Nous avons essayé de le synthétiser par une présentation un peu plus rapide.

M. BESSAT.- Dès que cela fonctionnera, je vous le présenterai. Monsieur le Président, en attendant que l'informatique nous vienne en secours, je voudrais peut-être en profiter pour vous donner une information qui n'est pas dans vos documents dans la mesure où ce n'est pas une délibération. C'est une communication qui a été faite –et cela me permettra d'introduire ce bilan– dans la mesure où le Service du traitement des ordures ménagères a, depuis la rentrée, suite à un débat en Commission Environnement, lancé une démarche « qualité » dans son service au travers d'un objectif de labellisation.

Cet objectif, c'est l'amélioration globale du secteur d'activité lié non seulement à la collecte des déchets mais aussi à la partie tri et à la partie traitement. Une démarche d'amélioration continue va donc être engagée et va être faite à partir de dossiers pour une durée de trois ans. Ce label qui est attribué par l'ADEME et en partenariat avec Eco-Emballages va nous permettre d'avoir, pour nous, trois grands avantages :

- Le premier, c'est de pouvoir prendre en compte le plus souvent et au mieux les demandes des usagers et avoir un rendu de satisfaction auprès des usagers dans ces questions de la collecte et du traitement des ordures ménagères qui soit le plus grand possible. Cela va aller des jours de collecte en passant par le bac qui est mal disposé ou par le nombre de bacs qui n'est pas satisfaisant. Cette démarche « qualité », en faisant de la traçabilité, va nous permettre d'améliorer en permanence, nous l'espérons, le service rendu à nos concitoyens.

- Deuxième aspect important pour cette labellisation qui est donc obtenue pour trois ans et suivie et contrôlée par deux organismes importants, ADEME et Eco-Emballages, c'est que c'est pour nous aussi un moyen de motivation, d'encouragement et de gestion du personnel dans la mesure où nous ferons énormément de procédures écrites qui permettront de pouvoir faire remonter des informations et des remarques pour améliorer en permanence la qualité du service.

- Enfin, autre point, troisième axe, c'est la maîtrise des coûts parce qu'au travers de cela nous allons aussi travailler à la réflexion sur les incidences financières de chacun des points.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la labellisation. Je ne peux pas vous en dire plus long pour essayer de faire gagner 5 minutes de plus. Je peux vous donner le tableau des critères sur les aspects environnementaux, sociaux et économiques de la labellisation. Mais, grosso modo, en deux mots – je me permets juste, chers collègues, d'attirer votre attention sur ce point particulier au-delà de la galéjade pour essayer de pallier la défaillance du système informatique –, l'intérêt de cette opération, c'est que nous serons l'une des toutes premières collectivités d'Auvergne à signer cette labellisation. Je crois que c'est quand même un point important.

Voilà cette information, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur BESSAT, tant que vous avez la parole, en attendant que les grands savants de l'informatique débloquent le système, nous allons passer à la délibération suivante qui est l'optimisation du dispositif de gestion des déchets ménagers.

DELIBERATION N° 2008/182 : OPTIMISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES DECHETS MENAGERS

Rapporteur : M. BESSAT

M. BESSAT.- Cela tombe presque bien que j'aie parlé de cela juste avant dans la mesure où c'est dans la même philosophie. Nous avons un éco-organisme qui s'appelle Eco-Emballages, avec lequel la CABA est signataire d'un programme qui va nous permettre de réaliser, en lien étroit avec cette labellisation et cette démarche « qualité » qui, elle, durera dans le temps, un audit, une étude qui sera lancée sur tout le service, sur comment il fonctionne avec des questionnements des citoyens mais aussi des questionnements auprès des élus dans chacune des mairies sur comment améliorer le système, avec un rendu pour la fin de l'hiver et avec une deuxième étape qui est très importante, c'est qu'au regard de toutes leurs conclusions ressortant de leur audit sur le terrain ils vont nous faire des propositions d'axes d'amélioration que nous aurons ensuite le loisir d'étudier en Commission Environnement et de proposer ici.

Sachez que cet audit nous est financé – Président, cela va vous intéresser – intégralement. Cela veut dire que cette disposition est gratuite pour la collectivité dans la mesure où Eco-Emballages nous donne 50 centimes d'euro par habitant pour l'étude « état des lieux », c'est-à-dire la phase « diagnostic », pour financer cette phase d'étude, et nous redonne la même somme pour l'étude des leviers d'optimisation. Dans la mesure où nous disposons d'un peu plus de 50 000 habitants sur le territoire de la CABA, nous avons donc un soutien de 53 127 €, vous voyez que c'est quand même quelque chose de conséquent, qui va nous permettre de mener une étude, je l'espère, très satisfaisante, vous l'avez compris, tant auprès des nos concitoyens qu'auprès de vous-mêmes, élus, dans chacune des mairies pour savoir comment améliorer point par point tant le système de collecte que le tri. Sachez que, ce genre d'étude ayant déjà été fait par contre dans d'autres collectivités, nous aurons des points d'appui et des points de comparaison sur chacun des items que nous pourrions relever.

Il vous est donc demandé ce soir par rapport à cette optimisation :

- d'engager le processus,
- de lancer la phase de consultation selon le phasage dont je vous parlais,
- d'autoriser M. le Président à signer les documents y afférents.

M. LE PRESIDENT.- Merci. C'est gratuit. Ça peut rapporter gros peut-être, on verra. Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Pas de votes contre.

Pas d'abstentions.

La délibération N° 2008/182 est adoptée à l'unanimité.

Maintenant que l'informatique fonctionne, vous pouvez nous présenter le rapport sur l'élimination des déchets.

DELIBERATION N° 2008/181 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – ANNEE 2007

Rapporteur : M. BESSAT

(Présentation de documents sur écran)

M. BESSAT.- Vous avez là le rapport annuel sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers. Le rapport complet vous sera adressé dans les mairies, et vous devrez le présenter vous-mêmes devant votre Conseil Municipal. Ecoutez donc bien. Vous avez cette version complète et que vous aurez à disposition. Là, nous allons vous présenter une petite synthèse pour ne pas avoir à vous repasser les X pages que comporte ce rapport.

Sur le premier tableau concernant la collecte, vous avez l'activité totale de la collecte par les services de la CABA, c'est-à-dire la collecte dans les 22 communes de notre zone, mais aussi celle effectuée pour les communautés de communes qui sont clientes de notre service :

- La Communauté de Communes Cère et Rance pour le tri mais aussi, depuis septembre 2008, pour le traitement et là pas pour la collecte ;
- Le Pays de Montsalvy et Maurs pour le tri ;
- Laroquebrou Communauté pour le tri et le traitement des ordures ménagères.

Vous avez, dans le tableau, le nombre d'habitants concernés par chacune des dispositions.

Sur le tableau suivant, vous allez pouvoir voir l'évolution des tonnages par type de collecte. On peut voir différentes évolutions :

- Une certaine stabilisation pour ce qui est de la production d'ordures ménagères. On voit des variations qui sont légèrement supérieures à 1 %.
- Pour le recyclable en porte à porte (deuxième ligne), le tonnage augmente de 15 %. Cela, c'est ce qui concerne le recyclable des communes d'Aurillac et d'Arpajon seulement puisque les autres ne sont pas collectées de cette façon-là. Vous avez une augmentation de la quantité collectée qui est très importante : 15 %. C'est un élément et un point de satisfaction pour ces deux communes, Aurillac et Arpajon. J'attire votre attention sur le fait que, là, nous parlons de volume collecté ; cela ne veut pas dire que c'est la quantité triée puisque, dans certaines collectes, il peut s'avérer que, la qualité faisant défaut, des déchets collectés soient détournés.
- Pour le recyclable en apport volontaire (ligne en dessous), c'est l'inverse de la ligne au-dessus, c'est-à-dire qu'il s'agit des 20 autres communes hors Aurillac et Arpajon, vous avez là par contre une baisse de 2,76 % du tonnage collecté. Cela veut dire que, quand Aurillac et Arpajon augmentent, les autres communes ont tendance à avoir un certain tassement. C'est un tassement certain puisque, depuis 2004, si on fait la comparaison, cela fait une baisse de plus du tiers des recyclables qui ont été apportés dans ces communes-là. Il y a donc des réflexions à avoir, et c'est justement ce que fera cet audit pour voir comment on peut inverser ces tendances.
- Pour le verre, même constat. Cela comprend toutes les communes puisque toutes les communes fonctionnent sur le même système. Là, nous avons également un tassement de 3 % lorsqu'on compare 2007 à 2006, mais si on reprend également l'année de référence 2004 nous sommes à une baisse de 17 %. Il y a, là aussi, des voies d'amélioration à trouver pour rendre la récolte du verre plus efficace. Il n'est qu'à tourner, comme j'ai pu le faire, avec les camions lorsqu'ils passent dans les collectes pour s'apercevoir que, quand ils jettent 3 ou 4 sacs noirs dans la poubelle, tous les 3 ou 4 sacs on entend du verre qui se

broie dans la machine. Alors non seulement ce n'est pas un comportement éco-citoyen par rapport au tri, mais en plus cela nous génère d'énormes soucis dans l'entretien des machines et des pannes répétées et fort chères.

Lorsque l'on fait le total tout confondu, cela correspond à un accroissement des volumes léger de 2,24 %.

Lorsque nous passons au tableau suivant, vous allez voir l'évolution des tonnages pas site, avec une comparaison depuis 2003. Je vous dis tout de suite que les chiffres sont un peu faussés dans la colonne des variations 2006/2007 car sur 2006 nous avons d'autres clients qui n'entrent plus ici en compte ; nous collectons notamment des collectivités du Nord Aveyron sous le précédent mandat, je pense aux communes et cantons d'Espalion, Entraygues et Marcillac ; communes qui sont maintenant reliées au Grand Rodez. Pour ce qui est de l'incinérateur, qui est la variation peut-être la plus significative que vous avez là avec les - 9 %, c'est lié notamment à des difficultés durant l'année 2007 d'ordre technique qui ont amené, notamment durant l'été, à la fermeture de l'installation ; l'installation ne fonctionnant pas, il y a donc eu un tonnage moindre. Voilà pour ce tableau.

Là, vous avez le palmarès commune par commune pour ce qui concerne la collecte des ordures ménagères. Les valeurs, ce sont des valeurs par kilo, par habitant et par an. Vous avez une moyenne de 235 kg par an par habitant, avec des chiffres qui vont, d'une commune à l'autre, du simple au triple, la commune la plus faible ayant 115 kg et la plus haute 327 kg. Simplement, au-delà de savoir qui trie le plus ou le moins parmi les communes, à la réflexion, au niveau global, nous avons sur notre territoire, toutes productions de déchets confondues, une production de 309 kg par an par habitant sur notre territoire. Je vous invite à rapprocher ce chiffre de 309 kg aux 438 kg de la moyenne nationale. Je ne pense pas que cela signifie que nos concitoyens de la CABA consomment moins ou ont des habitudes de consommation qui feraient qu'ils produisent moins de déchets ; je pense que nous avons aussi une explication dans cet écart de 129 kg par an par habitant entre la moyenne nationale et la moyenne CABA par des déchets qui n'entrent pas encore dans la filière classique, c'est-à-dire des déchets qui se retrouvent dans des dépôts sauvages, dans la nature et dans la forêt. En faisant la Ronde des Quartiers, nous avons pu trouver dans la Jordanne des caddies et des bidons, etc. Les guides de randonnée connaissent très bien le territoire de chacune de vos communes, et je vous ferai un point un jour sur les dépôts sauvages qu'il y a dans chacune de vos communes respectives et vous verrez que c'est relativement édifiant et alarmant. Là aussi, dans le diagnostic, nous essaierons de voir comment nous pouvons améliorer cela en permanence.

Considérons le rendement des Points Verts pour le verre dans la CABA. Même constat : des variations importantes d'une commune à l'autre. Nous avons 31,82 kg par habitant et par an de moyenne sur la CABA avec 16,89 kg pour la commune qui en récolte le moins et 50,44 kg pour celle qui en récolte le plus. Nous avons donc une moyenne de 31,82 kg sur la CABA, alors que la moyenne nationale est de 50,2 kg. Là aussi sur la collecte du verre, nous sommes bien en dessous de ce qui se fait au niveau national.

Au niveau des emballages, nous pouvons peut-être passer un peu plus vite. Vous avez le rendement des Points Verts pour toutes les communes hors Aurillac et Arpajon puisqu'Aurillac et Arpajon ne fonctionnent pas par Points Verts. Vous avez Saint-Cirgues-de-Jordanne où il n'y a pas de chiffre ; ce n'est pas un oubli, c'est simplement qu'il n'y a pas de Point Vert actuellement mais cela va être fait très vite ; nous sommes en train

de voir avec la mairie pour l'installer très prochainement. Là, de la même façon, nous avons des écarts très importants entre 2,53 kg et 10,38 kg par habitant et par an pour les communes qui collectent le plus ou le moins, avec une moyenne à 6 kg.

Nous allons passer aux journaux/magazines. S'agissant des journaux/magazines, sur la CABA, on fait toujours la même constatation d'une distorsion importante entre communes. Par contre, ce qui, ici, est à signaler, c'est que sur ces apports volontaires dans vos communes la qualité de l'apport est excellente puisque ces journaux/magazines collectés nous pouvons les envoyer directement à la papeterie, sans les faire passer par le gyrotri que vous avez pu voir en visitant l'installation. Donc, économiquement parlant, cela veut dire que ce sont des économies qui sont faites du fait de ne pas avoir à les retrier. Il n'y a qu'un tri visuel, très manuel et très rapide qui est fait, et c'est directement envoyé et valorisé en papeterie sans passage au gyrotri. Nous avons là une très bonne valorisation grâce à la qualité de ces déchets.

Après avoir vu cette partie, nous allons passer aux centres de tri. Au niveau des tonnages, il convient de retenir que nous avons envoyé aux deux centres de tri un peu moins de 4 000 tonnes. L'essentiel, 3 200 tonnes, est en provenance de notre territoire CABA, et il y a un peu moins de 700 tonnes qui sont en provenance des autres collectivités qui sont clientes chez nous.

Au niveau des tonnages entrants, vous avez un camembert qui vous montre la part de ce que représente chacun des entrants. Vous voyez que l'essentiel est constitué d'emballages en mélange qui sont collectés en porte à porte, c'est-à-dire les emballages issus d'Aurillac et Arpajon. Le deuxième point, ce sont les journaux issus des Points Verts des autres communes, qui représentent 23 %. Ensuite, c'est le recyclable issu des déchetteries et les emballages issus des Points Verts. Il ne faut pas oublier –parce que cela pose quelques questions, mais nous y reviendrons peut-être par la suite si vous le souhaitez– les cartons des commerces sur les tournées spécifiques qui sont faites sur Aurillac, qui représentent 70 tonnes par an.

Au niveau des déchetteries, les deux déchetteries de la CABA ont reçu un peu plus de 10 000 tonnes de déchets en 2007. Par rapport à 2006, c'est une variation qui est quasi infime puisqu'elle se situe à un peu moins de 1 %. Par contre, il convient de signaler une nouveauté depuis le 1er janvier 2007, c'est que tous les déchets entrant en déchetterie provenant d'un non particulier, provenant d'une collectivité, d'un établissement public ou d'une mairie, sont payants. Nous avons aujourd'hui un fichier de 467 clients répertoriés dans nos déchetteries. Cela, ça fait suite à des délibérations que vous aviez votées en 2006.

Ensuite, sur l'évolution des tonnages annuels, vous avez vu l'évolution croissante depuis 1998 des tonnages que nous avons réceptionnés dans nos déchetteries avec la montée en puissance chez nos concitoyens de l'intérêt pour les déchetteries, mais depuis 2006 il y a un certain tassement ou tout au moins une stabilisation.

Au niveau des apports, sur les déchetteries, vous avez là un camembert qui vous représente tout ce qui rentre : gravats, ferraille, cartons, papier, gazon/feuilles, bois non recyclable ; il y a du bois tout simplement parce que nous avons, depuis deux ans, une filière spécifique pour le bois, le bois n'est plus mélangé aux déchets verts ou n'est plus envoyé en non recyclables ; nous avons des filières spécifiques qui permettent de valoriser ce genre de déchet. Je voudrais préciser quand même que les gravats qui représentent 18 % ont été valorisés pour les pistes d'accès à Tronquières ; ils n'ont donc pas été enfouis, ils ont servi à créer les pistes autour du

casier n° 7.

Nous allons passer sur l'usine de broyage et sur l'activité incinération. Sur les 10 dernières années d'exploitation de l'unité de broyage, nous avons des tonnages traités qui sont voisins de 15 000 à 17 000 tonnes par an. En 2007, nous avons une baisse par rapport à 2006 pour atteindre un tonnage de 15 807 tonnes du fait d'un essai technique et d'un détournement d'ordures ménagères vers un autre site qui est Montech. C'est une expérience qui avait été décidée par la précédente mandature pour essayer de voir la faisabilité technique de détourner des ordures ménagères du Centre de Tronquières vers un autre site, au cas où un jour nous aurions des problèmes techniques, une interdiction ou un problème environnemental sur ce site-là, pour avoir une solution de repli au cas où nous ne pourrions plus envoyer des ordures ménagères sur Tronquières. C'est le test qui a été fait vers Montech.

Au niveau de l'évolution des tonnages reçus à l'usine de broyage sur ces 11 dernières années, il y a plusieurs explications à la chute sur les deux dernières années :

- La première explication, c'est ce détournement de déchets vers Montech pour ce test qui concerne un peu plus de 400 tonnes.
- Mais surtout, la deuxième explication, ce sont, pour 2007, les problèmes techniques que je vous signalais auparavant avec, l'été dernier, la fermeture de l'incinérateur pour des problèmes techniques.
- Egalement, autre explication, plus de compostage de déchets verts qui sont amenés en déchetterie et non plus en ordures ménagères.

D'où un volume entrant qui est moindre avec le même phénomène pour les cartons des commerçants qui n'entrent plus dans les O.M. et qui sont donc détournés de la filière broyage/incinération.

Considérons la répartition des apports à l'usine de broyage. L'essentiel – cela ne vous surprendra pas –, à près de 80 %, provient de la CABA. Cela représente à peu près 12 000 tonnes qui ont été incinérées sur la période. Il vous est rappelé là les nombreux problèmes techniques qui ont été rencontrés. Au niveau de la valorisation énergétique – nous parlions de ce point dans la précédente délibération lorsque nous évoquions le fait que nous avons arrêté la filière incinération qui produisait également du chauffage pour l'hôpital et son remplacement par le réseau de chaleur bois –, nous avons envoyé près de 7 000 mégawatts/heure en 2007 ; c'est une diminution aussi de 30 %, mais qui s'explique notamment par les arrêts techniques.

Ce tableau vous montre l'évolution de la chaleur livrée. Je vous invite juste à une petite réflexion sur la différence entre la chaleur produite et la chaleur livrée puisque nous pouvons produire de la chaleur par exemple au mois d'août alors que l'hôpital peut ne pas en avoir besoin, et donc cette chaleur produite n'est pas utilisée. Là, vous avez la chaleur uniquement qui a été restituée et utilisée par l'hôpital.

Au niveau de cet incinérateur, nous pouvons faire une analyse des rejets et de leur qualité. Je peux vous dire que les résultats sont conformes aux seuils en vigueur. Tous les résultats que vous avez ici nous donnent des indications chiffrées en dessous des seuils actuellement en vigueur. Sur ce point, je voudrais également vous préciser que, dans le cadre de la fermeture du complexe broyage/incinération, la DRIRE nous a commandé de faire une étude sur les

impacts en dehors de l'incinérateur, donc dans le voisinage et dans le quartier, notamment de faire une étude sur des légumes ou des plantes cultivées dans le quartier Aurillac Nord et le quartier Gare. Ont donc été faits des prélèvements sur des légumes-feuilles (des choux) et sur des légumes-racines (carottes) pour voir si on pouvait retrouver certains de ces polluants dans l'environnement quotidien de nos concitoyens. La réponse est claire et nette, elle n'appelle aucun commentaire puisqu'il n'y a aucune trace de polluants dans ces légumes et dans ces prélèvements faits. Pour les traces qu'il y aurait pour ce qui est des dioxines, c'est très largement en dessous des seuils.

Pour le centre d'enfouissement technique, les apports à Tronquières, sur le C.E.T., ont été de près de 24 000 tonnes, dont la moitié, 47 %, cela ne vous étonnera pas, est issue de l'unité de broyage, ce sont les passants, les refus et les ferrailles, c'est-à-dire ce qui n'a pas pu être incinéré. Les 6,2 % qui sont ensuite mentionnés, c'est le résultat de l'incinération, c'est-à-dire les mâchefers, donc les cendres de l'incinération. Ensuite, il y a tout ce qui est rebuts des déchetteries, les boues des stations d'épuration et les matières de vidange, et enfin, ce sont aussi – et c'est la raison pour laquelle nous avons supprimé l'exonération de TEOM, vous voyez que tout se tient –, pour 25 %, 6 000 tonnes issues des entreprises ou des communes qui justifient aussi le fait que ces entreprises-là participent au financement du budget. Enfin, nous avons les gravats ; pour ces 7,8 % de gravats, je vous redis qu'ils n'ont pas été enfouis dans le C.E.T., ils ont servi à la confection de la piste qui fait le tour du casier n° 7.

Pour ce qui concerne l'évolution du tonnage annuel reçu sur le C.E.T., là, de la même façon, c'est la même logique qui prévaut à la légère diminution des déchets reçus sur le C.E.T.

Voilà ce qu'on pouvait dire sur ce rapport annuel.

M. LE PRESIDENT.- C'était une présentation synthétique mais complète du rapport. Il vous restera la charge, Messieurs les Maires et Madame le Maire, de faire la même chose dans chacune de vos communes. C'est une obligation. Sérieusement, si nous pouvons vous donner un coup de main, nous le ferons.

M. BESSAT.- Si bien entendu vous avez des difficultés et si vous le souhaitez, je peux me rendre dans vos communes.

M. LE PRESIDENT.- Vous aurez, dans vos communes, le même support visuel, utilisable de la même manière, et sans panne préalable sans aucun doute... Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Nous devons en prendre acte, il n'y a pas de vote.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 2008/181.

Nous passons au rapport suivant. Il s'agit du rapport sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement en 2007. M. DESTANNES nous le présente.

DELIBERATION N° 2008/183 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2007

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Monsieur le Président, même motif, même punition... Nous allons essayer de vous présenter aussi rapidement et synthétiquement parlant ce rapport qui sera, comme bien sûr le rapport sur le traitement et la collecte des déchets, à disposition de chaque commune et présenté dans chaque conseil municipal. Je rappelle également que ce sont des documents qui doivent être mis à la disposition du public. Donc autant il est mis à la disposition du public bien sûr à la Communauté d'Agglomération, mais normalement chaque Commune doit le mettre à la disposition de ses administrés.

(Présentation de documents sur écran)

Il vous est rappelé rapidement le prix du mètre cube d'eau en 2007. Je vous rappelle que nous partons toujours, puisque c'est le critère de base pour l'ensemble des communes de France, sur une facture de 120 m³. Vous avez l'abonnement annuel qui était à 42 €, pour l'assainissement à 9 €, le prix du mètre cube d'eau qui était à 1 € le m³, soit 120 € pour les 120 m³, ensuite le prix du mètre cube d'eau assainie qui était à 1,20 €, la taxe Agence de l'Eau, perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau, qui était à 0,3348 € et la TVA. Pour quelqu'un qui était raccordé au réseau d'assainissement collectif en 2007, pour 120 m³ d'eau, il va payer une facture de 374,22 € ; ce qui ramène le prix du mètre cube d'eau assainie à 3,12 € et le prix du mètre cube d'eau non assainie pour ceux qui sont en assainissement non collectif à 1,78 €. Ce qui nous place d'ailleurs dans la fourchette basse par rapport à des structures comme les nôtres.

En 2007, le Bureau d'études a instruit 312 permis de construire, 225 certificats d'urbanisme, 51 déclarations de travaux et déclarations préalables et 14 lotissements.

Sur les assainissements individuels, nous avons contrôlé, en 2007, 633 installations individuelles existantes, et nous avons contrôlé 83 installations neuves. Le résultat est aussi « brillant » que les années précédentes, c'est-à-dire que nous avons constaté :

- 8 installations individuelles qui sont du niveau zéro, c'est-à-dire excellentes, cela représente 1,26 %
- 22 installations (3,48 %) qui sont en niveau 1, c'est-à-dire qu'il y a très peu de choses à faire
- 272 installations en niveau 2 (43 %) où déjà on commence à avoir un certain nombre de problèmes
- 42 installations en niveau 3 (7 %).
- Mais ce qu'il est quand même intéressant de regarder, c'est que nous en avons 191 en niveau 4, c'est-à-dire que ce sont des dispositifs qui sont totalement obsolètes et qui posent des gros problèmes par rapport à l'environnement.
- En niveau 5, cela fait quand même 16 % d'habitations qui n'ont aucune installation.

C'est-à-dire quand même que le niveau 4 + le niveau 5 arrivent pratiquement à 50 % des installations existantes contrôlées. Vous voyez le chemin qu'il nous reste à faire pour faire mettre des installations individuelles dans des niveaux acceptables et convenables. Je rappelle d'ailleurs, sur ce point-là, que pour celles qui sont classées en catégories 4 et 5, dans le cadre

de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat dans le cadre du développement durable, nous apportons une aide pour ces dispositifs qui est de 25 %, plafonnée à 1 000 €. Je crois que c'est quelque chose que nous devons faire passer puisque, s'agissant de l'OPAH, nous en sommes à la 3^{ème} année, alors qu'elle était sur 5 ans. Après, je ne suis pas du tout certain que ce type de dispositif pourra être reconduit.

En 2007, il a été produit 5 018 000 m³ d'eau qui se partagent en 2 500 000 m³ par les puits et pour globalement à peu près la même quantité par les sources. Le gros de la production venant bien sûr de Velzic puisque vous voyez que, sur Lavergne Nègre et Emprade, ce sont les sources, à Velzic, qui ont représenté 1 828 000 m³ d'eau, et ils représentent pratiquement 70 % de la production d'eau de source sur le secteur de l'agglomération aurillacoise. Vous avez ensuite la liste des différents captages que nous avons sur l'ensemble de la Communauté.

En ce qui concerne le nombre d'habitants permanents desservis, en 2007 nous étions à 55 600 habitants. Nous avons 19 000 branchements domestiques, 36 branchements industriels. C'est donc un total d'un peu plus de 19 000 branchements.

Les volumes en mètres cubes facturés ont été de 2 758 000 m³ pour les usages domestiques, c'est-à-dire un volume sensiblement équivalent à celui de 2006, un petit peu inférieur à 2005, mais on voit bien que sur les 3 ou 4 dernières années nous avons une stabilisation de la consommation d'eau.

Ce qu'il est également important de noter, c'est que, sur les 305 analyses réalisées sur les différentes communes, nous en avons eu 290 qui étaient conformes, c'est-à-dire un taux de 95 % d'analyses conformes, sachant que nous avons encore quelques secteurs où il y aura encore des efforts à faire, mais globalement il y a eu des efforts significatifs. Aujourd'hui, en particulier, une commune comme Marmanhac qui, à une époque, avait des taux de non conformité importants est passée à un taux de conformité de 100 %. Je crois que, là aussi, nous pouvons féliciter l'ensemble des services de la CABA pour le travail qui a été réalisé pour améliorer cette qualité de l'eau. C'est ce qu'il vous est rappelé : l'eau distribuée est restée globalement d'un niveau satisfaisant. Nous pouvons avoir des pollutions ponctuelles liées à quelques vulnérabilités de certaines ressources et à des périmètres de protection qui ne sont pas tout à fait encore appliqués sur le terrain.

A noter également qu'il y a une collaboration étroite entre les services de la DDASS et la Communauté d'Agglomération, qui permet, chaque fois qu'il y a un petit problème soulevé par la DDASS, au service d'intervenir immédiatement ; c'est-à-dire que lorsque nous recevons en général le résultat de l'analyse le remède a déjà été apporté par rapport au problème soulevé, sauf – comme nous le rappelions l'autre jour – lorsqu'un prélèvement est fait à l'insu du propriétaire sur une installation sur une commune et où on a fait prendre au maire un arrêté d'interdiction de consommation d'eau pour s'apercevoir après que ce robinet n'était pas raccordé au réseau d'eau potable, mais raccordé sur une prise d'eau privée qui n'était bien entendu pas potable, et à partir de là on a effectivement fait peur au maire pour lui faire prendre un arrêté en ce sens.

S'agissant des recettes 2007, vous avez un petit point sur les recettes directes :

- En bleu, c'est tout ce qui concerne les branchements.
- Les travaux divers qui sont faits pour le compte de la Communauté.
- Le SPANC (c'est la part qui est schématisée en jaune).

- La détection des fuites.
- Les cartes bornes de puisage.
- Les dépotages.

Les dépotages, ce sont les matières de vidange qui sont amenées par les entreprises spécialisées qui font des curages ou des nettoyages de fosses ou autres, et qui viennent les déposer sur un site particulier à Souleyrie où il y a un contrôle de ces dépotages et une traçabilité des produits qui nous sont apportés. Sachant qu'aujourd'hui nous réservons ces dépotages simplement aux installations de la Communauté d'Agglomération dans la mesure où dans l'état actuel des choses nous ne pouvons pas en prendre plus.

Là, il vous est fait un petit schéma rappelant comment fonctionne un assainissement collectif.

Sur la présentation du secteur assainissement, cela représente 22 communes, 57 000 habitants, 38 stations d'épuration, 37 postes de relèvement, 368 km de réseau d'assainissement. Vous voyez le travail qu'il y a, et effectivement cette dispersion et cette répartition des stations d'épuration en particulier ne facilitent pas notre travail, sachant que la plupart de ces stations ont été construites à une époque où on n'a pas toujours pris en compte l'évolution des communes ; ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons un certain nombre de difficultés. Nous étions occupés aujourd'hui toute la journée pour reparler avec le Bureau d'études de la Vallée de l'Authre.

Nous pouvons faire un bilan de fonctionnement. Nous avons fait 90 interventions sur le territoire communautaire pour contrôler des installations, en particulier la réalisation des enquêtes de conformité des habitations suite à des ventes de constructions. Vous voyez quand même que nous avons encore contrôlé, en 2007, 171 maisons, les notaires nous saisissant depuis 5 ans maintenant. Je me félicite à souligner la qualité des rapports que nous avons avec les notaires et le travail qu'ils font systématiquement pour nous demander, lorsqu'il y a une vente, de leur assurer que les maisons sont branchées correctement. Eh bien, nous en avons quand même constaté 171 encore en 2007 qui n'étaient pas raccordées convenablement. Vous voyez là aussi le travail important que cela représente. Je dirai que nous pouvons avoir un seul regret. Le notaire informe effectivement l'acheteur de la non conformité. Après, il y a une négociation entre le vendeur et l'acheteur, mais malheureusement la loi n'oblige pas le vendeur à faire les travaux nécessaires pour se mettre en conformité. Je pense que nous avancerions beaucoup plus vite si nous avions cette disposition-là car, après, il y a des acheteurs qui en tiennent compte, qui vont faire le branchement en conformité ; malheureusement, il y en a d'autres qui négocient éventuellement un rabais sur la vente si la maison n'est pas branchée correctement, mais cela ne donne pas une certitude que les travaux seront réalisés.

Vous retrouverez également les industriels assimilés qui sont soumis normalement à une convention de rejets. Nous avons un certain nombre de conventions qui ont été passées ; d'autres sont en cours de rédaction. Cela fera partie d'ailleurs du travail qui est réalisé par le Bureau d'études dans le cadre du contrôle de Souleyrie.

En 2007, nous avons intégré 4 stations d'épuration et 2 postes de relèvement de la commune de Lacapelle-Viescamp.

Nous avons :

- 14 stations de type « boues activées »
- 4 stations de type « lit bactérien »
- 10 stations de type « infiltration/percolation »
- 2 stations de type « filtre planté de roseaux »
- 3 lagunes naturelles
- et 3 stations de type « décanteur/digesteur »

Je dirai que nous devons couvrir sur le territoire de la Communauté d'Agglomération à peu près tous les modèles qui peuvent exister.

Sur le bilan de Souleyrie, simplement un petit mot puisque nous avons eu un certain nombre d'arrêts sur cette station pour permettre, suite à ce qui vous avait été déjà présenté d'ailleurs dans un précédent Conseil Communautaire, une remise aux normes de la station par rapport à des imperfections que nous avons trouvées suite aux travaux réalisés en 2000-2001. Suite à une expertise judiciaire qui a donné satisfaction à la Communauté d'Agglomération, il y a une négociation qui a pu se faire ensuite et donc l'entreprise qui avait fait les travaux a procédé à la remise en état des aérovis de la station de Souleyrie. En plus de cela, il y a eu – c'est un élément technique, mais enfin c'est important – le fameux point de contrôle de prélèvement entrée sur la station de Souleyrie qui fait qu'on nous indiquait qu'au vu des résultats nous avions une station qui représentait un équivalent de 110 000 équivalents habitants ; ce qui nous amène d'ailleurs aujourd'hui à un déclassement de cette station. Il s'avère que ce point de prélèvement, après de longues négociations et discussions entre la DDASS et l'Agence de l'Eau, a été modifié et qu'effectivement, aujourd'hui, nous nous rapprochons beaucoup plus de la réalité quant à la station de Souleyrie, sur laquelle un bilan est en train de se faire et nous vous donnerons les comptes rendus d'ici la fin de l'année. Par ailleurs, je précise que les travaux qui ont été faits en plus sur Souleyrie ont représenté environ 115 000 €, mais c'étaient des travaux qui étaient liés à la Communauté d'Agglomération.

Je peux vous présenter les objectifs 2008 qui avaient été précisés. Un certain nombre d'entre eux sont déjà actuellement réalisés, en particulier le fait d'optimiser le traitement biologique pour améliorer les rejets en matières azotées.

Voilà rapidement présenté ce dossier qui sera à votre disposition et que vous aurez également à présenter à vos conseils municipaux.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Y a-t-il des questions ? Non. Déjà, souvenez-vous bien du prix du mètre cube de l'eau assainie et non assainie parce que c'est une question qui revient régulièrement.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération N° 2008/183.

Monsieur DESTANNES, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique entre la CABA, la Commune de Yolet et le Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes de l'Electricité et du Gaz.

DELIBERATION N° 2008/184 : CONVENTION DE DESIGNATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE LA CABA, LA COMMUNE DE YOLET ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES COLLECTIVITES CONCEDANTES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DU CANTAL

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Monsieur le Président, cela a été évoqué tout à l'heure lorsque M. CALMETTE a présenté la décision modificative. C'est simplement pour désigner effectivement la Communauté d'Agglomération, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire pour la Commune de Saint-Cirgues-de-Jordanne ou pour le Mont sur la commune de Crandelles, afin de n'avoir qu'un seul intervenant, la Communauté d'Agglomération, sachant que la Commune de Yolet et le Syndicat Départemental d'Electrification qui sont partie prenante apporteront bien sûr leur financement par rapport aux travaux. Vous avez le détail à la deuxième page du montant de ces travaux, c'est-à-dire 116 930 € en ce qui concerne les eaux pluviales, c'est-à-dire à la charge de la Commune de Yolet, 23 655 € pour la mise en place de réseaux secs (éclairage public et téléphone) et 79 252,50 € pour la CABA pour ce qui concerne la reprise du réseau d'eau potable et du réseau d'eaux usées.

Il vous est proposé de désigner la CABA en qualité de maître d'ouvrage unique, sachant que, lorsqu'il y a l'appel d'offre, il y a un lot pour chaque opération. Comme cela, il n'y a pas de problème, après, entre les différents intervenants. En ce qui concerne la partie « réseaux secs », c'est le Syndicat Départemental d'Electrification qui assure le suivi des travaux.

Cette maîtrise d'ouvrage unique est importante puisque cela permet, en une seule fois, de régler les problèmes et donc d'apporter moins de nuisances et moins de difficultés par rapport aux riverains. Il y a un travail de meilleure qualité.

M. LE PRESIDENT.- Tu peux peut-être rapporter en même temps la suivante puisque c'est la demande de subvention concernant Yolet.

DELIBERATION N° 2008/185 : APPROBATION PROJET TECHNIQUE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU D'EAU POTABLE, D'UN RESEAU D'EAUX USEES, D'UN RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET DES RESEAUX SECS AU BOURG DE LA COMMUNE DE YOLET. DEMANDES DE SUBVENTION

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Il s'agit de la mise en place d'un réseau d'eau potable, d'un réseau d'eaux usées, d'un réseau d'eaux pluviales et des réseaux secs au Bourg de la commune de Yolet. Là aussi, les différents montants vous sont rappelés. Il vous est proposé :

- d'approuver le projet technique.
- de procéder pour la réalisation de ce projet à la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres.
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et tous documents s'y rapportant.
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

M. LE PRESIDENT.- Les Elus de Yolet ont-ils des observations ?

M. POUX.- Je crois que tout a été dit.

M. LE PRESIDENT.- Pas de questions. Je mets les deux délibérations aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les délibérations N° 2008/184 et 2008/185 sont adoptées à l'unanimité. Je vous remercie.

M. NICOLAS présente la délibération suivante sur la modification du règlement intérieur de la Médiathèque Communautaire.

DELIBERATION N° 2008/186 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTARE

Rapporteur : M. NICOLAS

M. NICOLAS.- Par cette délibération, il vous est présenté une modification du règlement nous permettant ainsi de faire évoluer le nombre de prêts de documents mais aussi de mettre à disposition des usagers un support numérique de plus, c'est-à-dire le support DVD. Cela, c'est une nouveauté au niveau de la Médiathèque. C'est une nouveauté que nous allons mettre en place dès demain matin, si la délibération est votée. Nous serons prêts. Nous avons fait l'acquisition – je le dis à titre d'information – de 1 000 DVD qui seront mis à la disposition de tous les adhérents de la Médiathèque.

Nous en profitons également pour augmenter le nombre de documents : on passe de 7 documents à 10 documents. Nous élargissons donc la possibilité à l'emprunteur d'avoir beaucoup plus de choix et de souplesse dans l'utilisation du service proposé à la Médiathèque.

Je voudrais préciser que c'est une modification uniquement de l'article 5 du présent règlement de la Médiathèque et que ce règlement sera revu par un groupe de travail et les élus dans son intégralité avec l'évolution et la rénovation de la Médiathèque.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais apporter comme information aujourd'hui. Il y aura donc, pour le public, la mise à disposition d'un support numérique de plus : le DVD.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/186 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DALL'AGNOL présente la délibération suivante relative au versement d'une subvention de fonctionnement pour l'organisation du Tour de France des camping-cars.

DELIBERATION N° 2008/187 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A CARNET DE ROUTE POUR L'ORGANISATION DU CAMPING-CAR TOUR

Rapporteur : M. DALL'AGNOL

M. DALL'AGNOL;- Merci, Monsieur le Président. Du 24 au 26 octobre 2008, nous accueillerons à Aurillac l'arrivée du 1er Camping-Car Tour. Vu l'état actuel des engagements, nous attendons environ 400 camping-cars. Cette manifestation est organisée par l'Agence Carnet de Route. Au travers de cette manifestation, nous visons plusieurs objectifs :

- positionner la CABA comme territoire d'événementiels,
- allonger la saison touristique,
- tester de nouveaux produits.

L'accueil se fera principalement sur le terrain de l'Ombrade. Deux soirées seront organisées à la salle de Lescudilliers : une en partenariat avec Radio Pays d'Aurillac, et l'autre qui aura pour thème l'aérien avec le vol de rapaces en salle. Ce sera donc un essai de produit nouveau.

Egalement, 37 programmes d'activités touristiques différents seront proposés aux camping-caristes : Gorges de la Jordanne, show avec les oiseaux migrateurs, les haras, vol en montgolfière, artisanat, Centre Aquatique, et j'en passe. L'idée maîtresse est que les camping-caristes qui auront pratiqué tel ou tel programme dans la journée se retrouvent le soir pour échanger, et à nous d'être prêts pour proposer le lendemain le même panel d'activités pour pouvoir les garder quelques journées de plus. D'où l'idée d'être ville d'arrivée et non pas simplement étape.

Il vous est proposé :

- d'adopter le projet de convention et le plan de financement présenté ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 15 000 € à Carnet de Route ;
- d'autoriser M. le Président à solliciter du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général du Cantal les subventions auxquelles ce type de manifestation peut prétendre.

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que ça aura lieu du 24 au 26 octobre 2008. C'est une période touristique qui n'est pas très usitée ; c'est donc aussi un des buts de l'opération : d'amener du monde fin octobre ; ce qui est un plus au niveau touristique. Monsieur BESSAT, c'est une manifestation très écologique, ce sont des camping-cars qui fonctionnent avec des grandes voiles...

Y a-t-il des questions là-dessus ? C'est une opération qui ne devrait pas nous coûter beaucoup dans la mesure où nous serons certainement aidés par d'autres collectivités et où nous avons bien négocié financièrement cette première arrivée du 1er Tour de France des camping-cars. Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 1 voix. Nous lui ferons faire un tour en camping-car dernier modèle, écologique, avec un moteur à hydrogène et tout ce qu'il faut...

La délibération N° 2008/187 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

La délibération suivante, ce n'est pas M. TIBLE qui est absent ce soir, c'est Pierre MONTIL qui est là, qui la présente. C'est le rapport sur la situation de la Société STABUS. Nous les aurons toutes faites ce soir. Je vous demande, Monsieur MONTIL, d'être synthétique.

DELIBERATION N° 2008/188 : PRESENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE STABUS AU TITRE DE L'ANNEE 2007

Rapporteur : M. MONTIL

M. MONTIL.- Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord un rappel rapide des faits marquants de l'année 2007 :

- Il s'agit de la première année d'exploitation de la DSP 2007-2012 confiée à STABUS, devenue TRANSCAB.
- Avec l'élargissement du périmètre de transport à la Commune de Lacapelle-Viescamp en mars 2007, cette année 2007 est une année de changements composée d'une période de janvier à fin août correspondant à l'exploitation du réseau suivant l'ancienne configuration et la mise en place d'un réseau adapté en septembre 2007 avec un renforcement et une adaptation de l'offre commerciale sur le réseau urbain, et un renforcement de l'offre sur les lignes périurbaines, la mise en place été 2007 d'un service « transport à la demande » sur l'ensemble du réseau périurbain, enfin l'intégration des services scolaires Primaire gérés auparavant hors DSP par la CABA.
- Une partie des services inclus dans le périmètre de transport a été confiée début septembre à la Société STAC Transports, suite à l'appel d'offres initié par STABUS.
- Inauguration en avril 2007 de la nouvelle boutique du Square en centre ville d'Aurillac.
- Arrivée au 1er septembre 2007 du nouveau directeur, Jean DEBORD, en remplacement de Christophe POUZOL.
- En octobre 2007, STABUS adopte une nouvelle découpe, TRANSCAB, et participe à l'inauguration des dix nouveaux véhicules aux couleurs du nouveau réseau financés par la CABA.

Après une année 2006 difficile, le délégataire respecte, sur ce premier exercice, les engagements de la DSP. Le résultat net de la Société ressort à 54 milliers d'euros.

L'offre de transport avec 1 078 milliers de kilomètres a progressé globalement de 11,6 % par rapport à 2006, dont + 4,3 % en kilométrage de lignes régulières, + 39,7 % en kilomètres affrétés et + 3,1 % en kilométrage pour les sociétés.

En 2007, 1 978 025 voyageurs ont été transportés, soit une légère baisse par rapport à 2006.

L'effectif moyen de la Société s'établit à 48 agents en équivalents temps complet, dont 35 agents de conduite. Cet effectif inclut un agent mis à disposition par TRANSDEV : le directeur. Il est à noter que l'absentéisme diminue considérablement sur 2007 ; le nombre de jours d'absence s'élève à 623 jours par rapport à 1 134 en 2006.

Le parc utile comprend 23 véhicules. La nouvelle organisation déployée sur 2007 a permis d'optimiser le nombre de véhicules en parc et a par conséquent entraîné une réduction de 2 unités. L'âge moyen du parc s'élève à 3 ans et demi, compte tenu de la livraison des 10 véhicules neufs sur le second semestre. Il en résulte mécaniquement une amélioration de la productivité du parc. En 2007, un véhicule produit 33 241 km, contre 29 648 km en 2006 ; soit une progression de 12,1 %.

Le total des produits 2007 s'établit à 3 473 milliers d'euros et enregistre une progression de 8,4 % par rapport à l'année 2006.

Ces produits se décomposent en :

- la vente de titres qui génère 670 milliers d'euros de recettes, soit une progression de 3,7 % par rapport à 2006 ;
- la contribution forfaitaire au fonctionnement de la DSP qui s'élève à 2 613 milliers d'euros ;

Le total des charges 2007 s'établit à 3 420 milliers d'euros et enregistre une progression de 3,7 % par rapport à l'année 2006. Les principales dépenses sont :

- les frais de personnel : 1 892 K€,
- la sous-traitance : 823 K€,
- l'énergie : 239 K€,
- les achats consommés autres que l'énergie : 80 K€

Et je vous ferai grâce de tous les petits postes qui suivent.

L'analyse comparative de 83 réseaux de villes de taille identique, de population inférieure à 100 000 habitants, fait apparaître que la population desservie est supérieure à la moyenne desdits réseaux ainsi que l'offre kilométrique par habitant, une bonne maîtrise du coût kilométrique qui y est indiqué.

Enfin, les résultats constatés sur les trois premiers mois de l'année 2008 sont encourageants : la fréquentation et les recettes enregistrent de bonnes performances.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je pouvais dire sur ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- C'est bien. Pas de questions. Là, je ne suis pas sûr qu'il y ait le rapport à faire dans toutes les communes. Vous pouvez vous en dispenser.

Le Conseil Communautaire prend acte de la délibération n° 2008/188.

M. VEROUIL présente la délibération suivante relative à l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat.

DELIBERATION N° 2008/189 : ELABORATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.H.) – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Rapporteur : M. VEROUIL

M. VEROUIL.- Merci, Monsieur le Président. La présente délibération que nous vous proposons a trait au nouveau Programme Local de l'Habitat qui est le document principal permettant de définir une politique du logement à l'échelle de notre Collectivité. Il détermine pour une période de 6 ans les besoins en logements permettant de répondre aux besoins en hébergement en favorisant la mixité sociale et le renouvellement urbain. C'est un document obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de 15 000 habitants. C'est le cas de notre CABA.

Le P.L.H. en cours arrive à échéance et il convient maintenant de relancer la procédure d'élaboration d'un nouveau P.L.H. Elus et services concernés ont travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges que les services de l'Etat ont validé. Vous l'avez, joint à la présente délibération.

Nous vous proposons :

- de prescrire l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac ;
- d'associer à l'élaboration de ce programme, dans le cadre du Comité de Pilotage, les services de l'Etat, le Conseil Général du Cantal, les organismes HLM (SA POLYGONE et Office Public Départemental) et le CAL PACT ARIM du Cantal ;
- d'approuver le cahier des charges joint en annexe.

Ce document va être élaboré en cette fin d'année, dès l'approbation du travail du Bureau d'études, pour être approuvé, après, au sein de la CABA en fin d'année 2009.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations. Je mets la délibération aux voix.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

La délibération N° 2008/189 est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2008/190 : REGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous présenter le règlement intérieur. Je ne vais pas vous en infliger la lecture. Nous avons repris les dispositions fondamentales du Code Général des Collectivités Territoriales. Il y a, à un endroit, le fait que, normalement, il ne faut pas parler plus de 5 minutes, mais nous n'avons jamais appliqué ce point.

La police de l'assemblée, ce sont les dispositions du Code Général des Collectivités.

S'agissant des questions orales, c'est pratiquement le même système que celui que nous avons au Conseil Municipal d'Aurillac.

Que puis-je vous dire de plus ? Il n'y a rien de particulier. Je ne sais pas si vous avez des questions. Madame BIGEON, vous avez la parole.

Mme BIGEON.- J'ai noté, après une lecture attentive du règlement, que les convocations, notes de synthèse, projets de délibération, etc sont adressés aux membres titulaires par message électronique. Alors est-ce que cela va être fait ou pas ?

M. LE PRESIDENT.- Cela va être fait. Mais il est indiqué – parce que, moi aussi, je l'ai lu ligne par ligne – que l'on peut demander que ce soit fait par papier. Ceux qui ne voudront pas utiliser les nouvelles techniques pourront continuer à utiliser le papier.

Mme BIGEON.- Moi, je préférerais l'avoir par courrier électronique le plus tôt possible.

M. LE PRESIDENT.- Cela ne doit pas poser de problème puisque c'est en tout cas ce que nous avons prévu. Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Je trouve que la dernière ligne de l'article 26 est un peu restrictive. Il est indiqué : « Le vote partiel d'une délibération peut être accepté si la délibération porte sur plusieurs questions ». S'il peut être accepté, cela veut dire qu'il peut être refusé. N'aurait-on pas pu plutôt prévoir qu'il soit accepté sur demande ?

M. LE PRESIDENT.- Oui, si vous voulez.

M. MOINS.- Merci. Deuxième question, et c'est un point qui me surprend compte tenu de la bonne qualité de nos débats. C'est le dernier alinéa de l'article 12. Je n'ose pas imaginer que nous en soyons là, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Oh, vous savez... Vous êtes bien placé pour savoir que la délinquance dans ce pays n'a pas encore été réduite à néant.

M. MOINS.- Elle ne s'est pas manifestée dans notre enceinte, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Pas encore... Nous essaierons de ne pas commettre les uns et les autres de crime. Mais, vous savez, il n'y a pas que les conseillers communautaires dans une enceinte délibérative ; il peut y avoir du public. Mais, enfin, jusqu'ici, en 7 ans, nous n'avons pas eu à recourir à ce type de disposition et à saisir le Procureur de la République.

Je mets ce règlement aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/190 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2008/191 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DANS DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération dans divers organismes.

Il y a le Réseau de Villes « Estelle » où il manquait un représentant du collège socioprofessionnel. Nous avons la candidature de M. José CAUMON, ancien conseiller communautaire et ancien adjoint à Saint-Simon.

Pour l'Office Départemental d'HLM, nous proposons la candidature de Roger DESTANNES. Mais s'il y a d'autres candidats ou volontaires, ils peuvent se manifester. Il n'y a pas de demande de vote à bulletins secrets ? Ils sont prêts les bulletins, je vous le dis tout de suite, mais là je crains qu'il y ait des délits qui soient commis si nous y passons des heures... (Sourires) Pas de problème.

Pas d'oppositions. Pas d'abstentions.

La délibération N° 2008/191 est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2008/192 : DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES, A LA COMMISSION SPECIALISEE DES MARCHES, A LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX ET A LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Ensuite, à la suite du décès de M. FAUGERE, nous avons à procéder à la désignation d'un membre suppléant à la Commission d'Appel d'Offres, à la Commission Spécialisée des Marchés, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux et à la Commission de Délégation de Service Public. Le Bureau a proposé la candidature de M. ASTRUC, Maire de Velzic, s'il n'y a pas de problème. Pas de difficulté, nous pouvons considérer que c'est adopté. Monsieur ASTRUC, bon courage. M. FAUGERE était très sollicité.

Pas d'oppositions. Pas d'abstentions.

La délibération N° 2008/192 est adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2008/193 : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL CABA/FMI – INCINERATEUR DESTINE AU TRAITEMENT DES BOUES RESULTANT DES EAUX USEES DE LA STATION D'EPURATION DE SOULEYRIE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur la validation d'un protocole transactionnel avec la Société FMI. Je vais essayer de résumer le problème. C'est le dossier du sécheur-incinérateur de boues qui est un dispositif qui avait été initié sous le mandat de mon prédécesseur, qui avait été livré au début de ce mandat et qui a posé de gros problèmes de fonctionnement, à la suite desquels j'avais proposé que nous lancions une procédure de référé

administratif avec expertise judiciaire. Il y a eu expertise judiciaire et des conclusions totalement en faveur de la Communauté d'Agglomération indiquant que ces installations n'étaient pas conformes aux performances du cahier des charges et aux engagements de la Société, et faisaient ressortir un manque de capacité principalement dû au four, un budget d'exploitation supérieur aux prévisions et une mise en cause de la D.D.E. que nous avons, après, dans la procédure.

Le présent protocole ne concerne pas encore la D.D.E. qui s'est engagée à suivre le dossier jusqu'à la fin des travaux. Mais bien évidemment nous avons discuté aussi avec la D.D.E. qui, normalement, remboursera une somme équivalant aux honoraires qu'ils avaient perçus puisque nous les avons mis en cause très normalement. L'expert judiciaire avait retenu que la D.D.E. avait pu manquer de précision ou de rigueur notamment sur les caractéristiques des boues notées dans le CCTP, sur l'appréciation de l'option de la filière graisse et sur l'appréciation des coûts de renouvellement P 3.

A la suite de ce rapport, plutôt que de plaider des années devant les tribunaux administratifs et cours d'appel administratives, nous avons essayé de conclure un protocole transactionnel sur lequel nous avons obtenu diverses choses :

- d'abord, l'installation d'un nouveau four. C'est-à-dire que nous avons refusé toute réparation, dans la mesure où la Société proposait de réparer l'installation et qu'il nous a semblé que, eu égard aux conclusions de l'expert judiciaire, s'il y avait eu des problèmes ultérieurs, ce n'était pas très raisonnable de se satisfaire de réparations. Nous avons donc obtenu l'engagement, par ce protocole qu'elle a déjà signé, de remplacer totalement l'installation par une installation neuve et de rembourser les installations qui ont été considérées comme plus nécessaires.
- et puis, en compensation des pertes d'exploitation que nous avons subies, nous avons négocié un engagement de traiter le mètre cube de boue, si mes souvenirs sont bons, à 85 € la tonne pendant une durée de 5 ans. Ce prix étant un prix particulièrement compétitif et très en dessous de ce qui était envisagé et réalisé antérieurement.

C'est comme cela que nous avons essayé de solutionner le problème. Si ce protocole est validé, nous repartons sur les délais de garantie à zéro qui repartiront à partir de la remise en marche d'une installation neuve, et la D.D.E. restera à nos côtés jusqu'à la réalisation de l'intégralité des éléments du protocole. Une fois que les opérations définies dans ce présent protocole seront réalisées en fonction des objectifs donnés, nous nous désisterons du recours au fonds et du recours en référé provision que nous avons lancés puisqu'à la suite du rapport d'expertise nous avons saisi au fonds le Tribunal, et là la Société FMI n'avait guère d'autre solution que d'essayer de gagner du temps ou de signer ce protocole. Je pense que c'est un bon résultat pour notre collectivité et que cela nous permettra de traiter l'intégralité de nos boues sans recourir à des solutions d'enfouissement ou d'épandage qui vont être de plus en plus difficiles à réaliser, compte tenu des évolutions à la fois réglementaires et des contraintes environnementales.

Voilà le cadre général de ce protocole transactionnel qui devrait nous permettre d'être opérationnels au début 2010, je pense qu'il faut bien compter un an. Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/193 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MAUREL, vous pouvez présenter la délibération suivante sur le tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 2008/194 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- Merci, Monsieur le Président. Je vais faire un point rapide sur le tableau des effectifs, tel que nous l'effectuons lors de chaque Conseil Communautaire.

Concernant les emplois contractuels permanents, il est proposé la suppression d'un poste de juriste, la personne affectée ayant été nommée attaché suite à l'obtention du concours de la Fonction Publique Territoriale.

Il est aussi proposé la suppression d'un poste de responsable administratif et financier aux Services Techniques, l'agent concerné ayant été nommé rédacteur là aussi après réussite au concours correspondant de la Fonction Publique Territoriale.

Il est proposé la création de deux postes au Bureau d'études, après le départ de deux techniciens et l'appel à candidatures qui, malheureusement, est resté infructueux pour les remplacer par des agents statutaires. D'où la nécessité de recourir à des emplois contractuels. Je signale d'ailleurs que les délibérations correspondantes figurent dans les délibérations classées en groupe A et ont été approuvées ce soir.

Mises à part ces deux créations, les modifications portent sur les postes affectés avec essentiellement les avancements de grades prévus lors de la préparation des C.A.P. en début d'année et du passage en C.A.P. au mois de juin, et les remplacements d'agents ayant quitté la collectivité :

- En filière technique, un technicien qui est parti dans une collectivité aveyronnaise, un contrôleur de travaux principal et un adjoint technique 2ème classe, admis tout deux à la retraite.
- Sur les emplois contractuels permanents, un emploi de Cabinet affecté en moins compensé par un poste de directrice de la communication en plus et un chargé de mission « collecte et traitement des déchets » affecté en remplacement du contrôleur de travaux parti en retraite.

Je vous signale enfin qu'une erreur est intervenue suite à une mauvaise transcription, et je vous demande de bien vouloir nous en excuser. Il convient de rectifier cette erreur. En filière technique, sur le grade d'adjoint technique 2ème classe, nous avons 72 postes affectés au lieu de 80 ; ce qui amène, en filière technique, le total des postes affectés à 171, et si on reprend le total général des effectifs il ressort à 280 au lieu de 288.

Voilà, Monsieur le Président, cette délibération qui propose au Conseil Communautaire d'adopter les propositions de création et de suppression qui ont été décrites et de valider le tableau des effectifs tel qu'il vous a été communiqué avec bien sûr la rectification nécessaire que j'ai indiquée.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des observations ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération N° 2008/194 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN REGARD DE LA DELEGATION
ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Décisions prises depuis le dernier Conseil Communautaire du 26 juin 2008)**

(Pas d'observations sur les décisions. Le Conseil Communautaire en prend acte)

QUESTIONS DIVERSES

Y a-t-il des questions diverses ? Il y a une communication demandée par Mme MARTY. Je ne sais pas si c'est bien conforme au règlement intérieur que nous venons de voter. Je n'ai rien reçu dans les 48 heures précédant ce Conseil.

Mme MARTY.- Simplement, Monsieur MOINS, je voulais vous répondre à la demande que vous aviez formulée lors du dernier Conseil Communautaire concernant le chiffrage des personnes touchées par les actions du CUCS, et vous aviez montré par là tout l'intérêt que vous portez à la Politique de la Ville ; ce dont je vous remercie. J'ai donc essayé d'identifier le nombre de personnes avec l'aide précieuse d'Alexandre BERGER, Directeur du Service, que je remercie de ce travail minutieux. Le nombre total de personnes qui ont participé aux actions au cours de l'année 2007 s'élève à 9 547.

Concernant le Projet Educatif Communautaire, il y a eu au total 3 222 participants, dont 858 sur Agglo Loisirs.

Concernant les actions de Prévention de la Délinquance, Santé et Citoyenneté, il y avait 11 actions portées par 9 acteurs locaux et 5 715 jeunes ont pu être touchés par ces différentes actions.

Concernant les Quartiers Prioritaires enfin qui visaient essentiellement un renforcement de la parentalité à travers des actions de séjour ou de participation à des sorties familiales, il y a eu 110 participants.

J'ai oublié de signaler les Activités de Proximité qui étaient portées par 6 opérateurs sur 12 actions, qui ont vu la participation de 2 229 participants, et enfin un événementiel qui était l'événementiel « Musiques Amplifiées et Cultures Urbaines » qui a vu 4 750 spectateurs, mais ce n'est pas là l'essentiel ; ce qui est essentiel, ce sont les 135 jeunes qui ont été mobilisés et impliqués dans l'organisation de cet événementiel.

Voilà pour le chiffrage quantitatif, après vous avoir donné le rapport qualitatif.

M. MOINS.- Je suis pleinement satisfait.

M. LE PRESIDENT.- Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée, et je vous remercie.

(La séance est levée à minuit)
